

Alain Clerfeuille



Le retour du Caillou

Gargantua nous l'aurait laissé lors d'un passage à Port-Mort... Ce mégalithe de type « menhir », classé monument historique en 1923 et situé sur une propriété privée, fut pendant longtemps noyé dans la végétation. En 2009, le propriétaire délivra le « caillou » de son carcan de sapinidés. L'association de sauvegarde du site de Port-Mort (ASSPM) entretenant de bonnes relations avec le propriétaire a pu obtenir cette année l'ouverture d'un périmètre autour de notre monolithe (piquets rouges) que les membres ont achevé de nettoyer. La zone sera accessible au public et entretenue par l'association. Rappelons aux nouveaux venus que « le caillou de Gargantua », appellation donnée à l'escalope savoyarde, est à la carte de l'Auberge des Pêcheurs depuis plus de 40 ans...

➤ page 7



T'es où Annie..?

Hommage à M^{me} Devouge-Boyer

➤ page 2



Fiscalité : Pas de hausse des charges communales en 2015

➤ pages 16 - 20



Renaissance des sentes : la chapelle St-Martin de nouveau accessible

➤ pages 12 - 13



Déchetterie d'Aubevoye :

Nouvelle procédure d'accès !

➤ page 22

SOMMAIRE

- T'es où Annie..? **P** 2
- Édito **P** 3
- La croix de Bordeaux *profanée* **P** 4
- Anciens combattants : Une page se tourne... **P** 5
- Actus du correspondant défense **P** 5
- Téléthon 2014 **P** 5
- La Baguette Magique : Le goût à l'honneur **P** 6
- ASSPM : Le Gravier remis en valeur ! **P** 7
- Club CPN **P** 8
- Gazouillis #19 : Le chardonneret **P** 9
- Comité des fêtes **P** 10 - 11
- Renaissance des sentes **P** 12 - 13
- Après de mon âne, je marchais heureux... **P** 14 - 15
- La photo de saison de Pauline #4 **P** 24
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 16 - 28
dont budgets **P** 16 - 20 et *élection adjoint* **P** 19
- Jeux & Solutions **P** 29 - 30
- À votre service **P** 31 - 32

T'es où Annie...?

Annie est née le 7 mai 1949 à la Bonneville-sur-Iton ; elle a rejoint notre communauté pormortaise en 1976, où ont grandi ses enfants Céline et Patrice et où se retrouvaient ses petits enfants Corentin, Jean, Paul et Gabriel.

Très vite elle s'est intégrée dans notre commune, fervente partisane du vivre ensemble, elle a rejoint les rangs du comité des fêtes comme bénévole.

Élue, elle siège au conseil municipal dès 1995, elle en devient maire-adjointe le 1^{er} juillet 1997 et sera renouvelée à cette responsabilité lors de tous les scrutins qui suivirent.

Annie, toujours disponible pour les autres, était toujours prête à rendre service, elle avait même ouvert une annexe de « la sécu » où chacun amenait feuilles de soins, situations à démêler ; même après sa retraite l'annexe est restée ouverte avec l'aide de ses copines.

Investie au sein du Centre Communal d'Action Sociale, à l'école, renfort lors des activités associatives, support crucial lors des Téléthons et j'arrête là... la liste de ses actions serait trop longue à énumérer...

Elle a activement œuvré, avec Guillemette, pour la création du premier centre de loisirs communal, et en a depuis ce moment toujours été actrice. Elle adorait être au contact des enfants de l'école et ne manquait aucun anniversaire à la cantine. Comme cela ne lui suffisait pas, elle avait suivi Jean-Louis dans l'organisation du club Connaître et Protéger la Nature.

Dévouée à ta commune, tu l'étais encore plus depuis ton départ à la retraite en 2009. Tu étais partout où l'on avait besoin de toi ; combien de fois as-tu accompagné, par ta présence en ce lieu, le deuil de familles pormortaises.

Au sein du groupe municipal tu étais notre mascotte, objet de blagues de tes collègues masculins, mais l'on savait que tu en connaissais le degré et que tu nous pardonnais tant était vif ton sens de l'humour et permanente ta bonne humeur.

Il y a un an, lors des dernières élections municipales, tu nous avais dit : « Cette fois, les gars, vous m'aurez pas la prochaine fois, là c'est mon dernier mandat ». Nous étions déjà plein de regrets, mais nous ne nous attendions pas à ce que cela soit si brutal et nous n'avons rien vu venir.

Tu nous as laissé ni le temps de trouver un nouveau secrétaire de séance, ni le temps de te dire au revoir.

■ CHRISTIAN LORDI, MAIRE

ORAISON FUNÈBRE PRONONCÉE EN L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE PORT-MORT LE 3 MARS 2015

■ ALAIN CLERFEUILLE



Alain Clerfeuille

C'est avec une immense tristesse que la communauté pormortaise a appris au matin du 26 février dernier le décès de Madame Annie Devouge-Boyer, 3^e maire-adjoint. Annie, « Nini » ou encore « Madame ADB », nous tire sa révérence après plus de 25 ans au service de notre commune tant comme élue que membre ou bénévole auprès des associations pormortaises. Toujours présente, active, dotée d'une énergie débordante et communicative, impliquée sur tous les fronts, son départ prématuré crée un vide qu'il sera difficile à combler...

Elle nous offre ici ce regard malicieux qui disait tout : *encore une manifestation qui s'annonce bien, même si on en a bavé pour la mettre en place !*

Annie, une actrice simple, proche et sans prétentions, toujours sur le pont dans les coups durs et prête à donner son énergie pour les autres...



Droits réservés

Ma sœur Céline, et moi souhaitons remercier l'ensemble des gens qui nous ont accompagnés pendant cette période difficile. Avant et depuis le décès de Maman, vous avez été et êtes nombreux à nous témoigner combien vous appréciez Maman. Elle aurait sans doute trouvé exagéré ces manifestations de sympathie... Elle trouvait « normal » l'énergie qu'elle consacrait pour les autres. Je ne prendrai pas ici le risque de remercier tout le monde nommément de peur d'en oublier. Je citerai juste ces petits mots de soutien que lui ont fait passer les enfants de l'école alors qu'elle était hospitalisée : merci les enfants, nous savons qu'elle les a appréciés.

Alors, de la part de toute sa famille : Merci.

Je reprends pour elle la conclusion de la cérémonie :

N'allez pas sur ma tombe pour pleurer, je ne suis pas là,
Je ne suis pas morte...

■ PATRICE DEVOUGE-BOYER

Le JPM également perd une grande complice : combien de fautes d'orthographe ou erreurs de syntaxe Madame ADB a-t-elle relevé durant toutes ces années de participation à la relecture de notre bulletin communal... Annie, c'était à la fois un Larousse et un Bled sans le côté austère... Et puis qui va aider à plier le journal et préparer le planning de distribution ainsi que les sacoches des "facteurs" improvisés... Ce sont, entre autres plus cruciaux, tous ces petits vides qu'il va falloir désormais savoir combler...

■ LA RÉDACTION

Liberté de penser

En tant que publication communale se devant de défendre les valeurs de notre République, nous ne pouvions passer à côté d'un hommage aux victimes des massacres perpétrés début janvier dernier à Paris et plus récemment au Danemark.

Non, nous ne publierons pas *le logo* qui est aujourd'hui malencontreusement devenu une image commerciale démagogique dans l'indifférence totale, noyée dans une actualité des plus préoccupante et ce seulement quelques semaines après les évènements...

Nous vous proposons donc cette citation apocryphe attribuée, à tort (*), à Voltaire dont les rédacteurs du journal assassiné partageaient la ligne de pensée et qui résume fort bien l'idéologie démocratique:

Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire.

(*) L'anglaise Evelyn Beatrice Hall, dans un livre, *The Friends of Voltaire*, publié en 1906 sous le pseudonyme de S. G. Tallentyre, utilisa cette formule pour résumer la pensée voltairienne. « « I disapprove of what you say, but I will defend to the death your right to say it », was his attitude now », écrit-elle. Elle confirmera par la suite que c'était sa propre expression et qu'elle n'aurait pas dû être mise entre guillemets. Qu'elle soit due à la maladresse de l'auteur ou de l'éditeur, la citation a été rapidement traduite en français avant de connaître le succès que l'on sait.

■ LA RÉDACTION

SOURCES : [HTTP://WWW.PROJET-VOLTAIRE.FR/](http://www.projet-voltaire.fr/) - SANDRINE CAMPESE

L'Édito par Christian Lordi

L'hiver s'en est parti. Le printemps s'installe, période propice au renouveau et aux projets.

Cette année encore nous avons des projets, maintenant que nous avons eu les accords de subventions nous allons installer une vidéo-protection pour lutter contre les incivilités et dégradations, mettre aux normes P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite) les WC et un nouveau bureau de direction à l'école primaire. Sont aussi programmés la réfection du terrain de tennis, des aménagements de sécurité routière, la mise aux normes P.M.R. des arrêts de cars café et mairie (réalisée si l'accord de subvention nous est octroyé). Bien sûr nous allons continuer à rendre notre cadre de vie agréable, rendre accessible à la promenade des chemins et sentes dus et jusqu'alors envahis par la végétation, mais j'en parlerai plus loin dans un autre article.

Qui dit projet, dit budget, comme vous pourrez le voir dans ce journal, nous avons réussi à équilibrer ce budget 2015 sans augmentation de la fiscalité (*). Nous y sommes arrivés malgré les restrictions budgétaires imposées par l'État. Pour ceux qui ne le savent pas encore, l'État a instauré pour chaque commune « la contribution au redressement des finances publiques ». On se trompe sûrement de cible, ce n'est pas dans nos petites communes qu'il faut faire la chasse aux « gaspis », charité bien ordonnée commence par soi même...

Toujours est-il que pour notre commune l'estimation de cette contribution se traduit par moins 5 780 € en 2014, puis viennent se rajouter à celle-ci la somme de moins 9 487 € par an en 2015, 2016, 2017. Ce qui nous donnera une baisse cumulée en 2017 de 34 240 € (si aucun changement intervient entre temps (**)...). Ce qui fera passer la dotation forfaitaire de l'État de 108 176 € en 2013 à 73 926 € en 2017. Lorsque l'on sait que pour obtenir 2 760 € de plus par les impôts locaux, il faut augmenter de 1% les taux, donc pour obtenir cette somme 12,40 % seraient nécessaire. Cela ferait passer le taux de la taxe d'habitation de 9,45 % à 10,62 %, du foncier bâti de 18,35 % à 20,62 % et le foncier non bâti de 40,33 % à 45,33 %. Soyez rassurés ce n'est pas la solution que nous envisageons.

Cette dotation est versée aux communes pour son fonctionnement et tâches remplies pour le compte de l'État. Les services rendus sont toujours là malgré la baisse. Mieux encore, l'État en plus de ces baisses transfère des dépenses comme par exemple au 1^{er} juillet 2015, l'État n'instruira plus pour les communes les permis de construire (coût estimé pour Port-Mort 6 000 € par an).

Cerise sur le gâteau, lors du débat sur la loi de la transition énergétique de Ségolène Royal, un amendement a été déposé concernant une modification de la redevance hydraulique. Celui-ci diviserait par deux la redevance que nous touchons de la centrale électrique et ce au profit de la C.C.A.E.. Cet amendement a de forte chance d'être adopté lors de la deuxième lecture, malgré nos interventions auprès de nos sénateurs.

Tout cela pour dire que nos prochains budgets vont être rudes à équilibrer et que nous devons limiter les investissements et faire encore plus d'économies en fonctionnement.

Que mes états d'âme ne vous découragent pas dans vos projets, car c'est en se projetant qu'on relance l'économie.

Bon printemps à tous !

(**) À l'heure où nous mettons sous presse le chiffre de la DGF vient de tomber, la baisse est de 11 588€ soit 2 101 € de plus que l'estimation. Ce qui amènera sur les 4 ans la baisse à 40 544 € au lieu de 34 764 €.

(*) COMPARAISONS DES DIFFÉRENTS TAUX COMMUNAUX D'IMPÔTS LOCAUX

	Taux communal Port-Mort	Taux moyens communaux au niveau :	
		National	Départemental
Taxe d'habitation	9,45 %	23,95 %	20,55 %
Taxe foncière (bâti)	18,35 %	20,20 %	27,37 %
Taxe foncière (non bâti)	40,33 %	48,53 %	49,25 %

La Croix de Bordeaux *profanée*

La Croix de Bordeaux située en bordure de la route de Cléry a été l'objet dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 février d'un acte de vandalisme que l'on peut qualifier de profanation.

L'embase de la Croix, dont la périphérie avait été éclaircie par nos agents d'entretien afin de revaloriser ce monument partie du patrimoine communal, s'est vu copieusement et « soigneusement » enduite d'huile de vidange par des individus aussi nauséabonds que nocifs...

Une intervention curative n'a pu avoir lieu que 3 jours plus tard et commença par une aspersion de chaux afin d'absorber l'huile que la pierre calcaire avait malheureusement déjà bue.

Cette première opération fut suivie dès le lendemain par un récurage à l'essence afin de dégraisser au mieux la pierre. S'en est suivi le blanchiment au sel d'oseille (acide oxalique) - moins polluant que le chlore -, puis le rinçage à l'eau claire...

Et les heures passées à réparer les dégâts ont porté leur fruit : même si les séquelles restent visibles, la Croix de Bordeaux a retrouvé meilleure mine !

■ ALAIN CLERFEUILLE



■ Chaulage, puis récurage à l'essence pour nettoyer les dégâts occasionnés.

Mais au fait, pourquoi la Croix « de Bordeaux » ?

À dire vrai, personne ne le sait avec certitude et je vous propose l'hypothèse suivante. Un peu d'histoire...

En cette fin de XII^e siècle, après le décès de Richard Cœur de Lion, Jean sans Terre, roi d'Angleterre et Philippe Auguste, roi de France ont une entrevue pacifique dans une plaine non loin de Gaillon. Il règne alors une sorte de paix entre les deux rois. Il est convenu que Louis, fils du roi de France, épousera Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII et d'Aliénor d'Angleterre, sœur du roi d'Angleterre. Blanche était donc la nièce de Jean sans Terre. Par ce mariage ce dernier abandonnait au roi de France, entre autres le comté d'Évreux, le Vexin et le reste de la Normandie.

Le mariage avec le futur Louis VIII devait être célébré en dehors du royaume de France car le pape Innocent III avait jeté l'interdit sur ce dernier, ce qui veut dire que toute célébration du culte y était interdite : cloches muettes, offices interdits...

Aliénor d'Aquitaine, grand-mère de Blanche de Castille, alla chercher celle-ci. Elles firent halte à Bordeaux ou Aliénor, fatiguée du monde, décida d'abandonner le cortège pour rejoindre l'abbaye de Fontevrault.

Blanche de Castille continua son chemin accompagnée par les grands dignitaires, parmi lesquels l'archevêque de Bordeaux, jusqu'au château de Boutavent situé sur une rive de la Seine en amont de Tosny. La cérémonie eut lieu en l'église de Port-Mort situé à l'époque en Angleterre à la limite du royaume de France et fut célébrée par l'archevêque de Bordeaux.



■ Le triste constat du méfait : la quasi totalité du piétement de la Croix a été souillé ; vandalisme crétin ou profanation ?



■ Après le bain d'essence, l'embase présente meilleure mine...



■ Un premier blanchiment au sel d'oseille suivi après quelques jours d'un rinçage à l'eau claire ont redonné à ce monument communal une meilleure allure, mais plusieurs traitements seront nécessaires pour se rapprocher de l'état original...

On peut imaginer que l'archevêque de Bordeaux aurait installé une croix indiquant la limite au delà de laquelle l'interdit papal ne s'appliquait plus, laquelle croix fut depuis baptisée Croix de Bordeaux.

■ GÉRARD MOREAU

D'après « La Normandie » de Jules Janin.

Une page se tourne...



Notre assemblée générale du 24 janvier 2015, la 17^{ème} depuis 1998, sera la dernière car l'ensemble du bureau a donné sa démission et aucun candidat à la reprise de notre activité ne s'est présenté. C'est donc **la fin de notre amicale** confirmant les prédictions précédentes des articles du journal de Port-Mort.

Personnellement je le regrette profondément mais la réalité est que les anciens d'AFN sont tous très âgés (plus de 72 ans en général), avec souvent des problèmes de santé et malgré la présence d'une majorité de sympathisants, ce qui pour nous était un gage de vitalité et de renouveau, les jeunes étaient absents de notre groupe, à notre grand désespoir ! Une grande satisfaction pour nous a été de constater la présence de jeunes enfants de l'école de Port-Mort, venus pour chanter notre hymne national, aux journées patriotiques organisées devant le monument aux morts.

Par ailleurs les temps ont changé, les conflits ne sont plus de même nature et le terrorisme a remplacé la guerre de tranchées et les témoins de l'histoire disparaissent progressivement, ce qui est de nature à provoquer le déclin du devoir de mémoire. Cependant il faut considérer que la mémoire combattante s'avère être en réalité un formidable outil de cohésion sociale et à ce titre doit être impérativement préservée et sa transmission passée par l'école, le professeur devenant un acteur de mémoire.

M. Lordi, maire de Port-Mort est intervenu lors de l'assemblée pour affirmer qu'il allait de soi que la commune assurerait à minima la mission de devoir de mémoire grâce au conseiller Alain Salles, correspondant défense du conseil municipal.

■ MICHEL MARTINOVITCH



Pétanque - Loisir pour tous
Rendez-vous tous les mardis soir
 à partir de 19 h 45 sur les deux terrains de la Maison de village

Correspondant défense

Dans le cadre de l'information des élèves de l'école primaire et en plein accord avec sa directrice Madame Lacaille, deux expositions ont été planifiées dans la grande salle de la Maison pour tous. **La citoyenneté**, a ainsi été présentée du lundi 30 mars au jeudi 9 avril.

Puis viendra en mai :

- **1940 combats et résistance**, du mercredi 13 au dimanche 24 mai.

Ces expositions seront ouvertes à la population de Port-Mort en dehors des visites des élèves. Renseignements en mairie.

Le 1^{er} juin 2015 aura lieu une **visite de la base aérienne 105** d'Évreux pour les élèves des cours élémentaires et moyens.

■ ALAIN SALLES



■ Vue aérienne de la BA 105 en approche Sud-Sud-Est.

Droits réservés



L'organisation du **TÉLÉTHON** à Port-Mort en décembre dernier, encadrée par Annie Devouge-Boyer, a permis de générer **plus de 1 700,00 €** au profit d'AFM Téléthon.

Nous tenons à remercier ici tous les participants :

- Associations : Comité des fêtes, ALPM, ASSPM, Anciens combattants, société de chasse, parents d'élèves,
- Commerçants : La Baguette Magique, le Café de la Mairie, la Boucherie Regnault et l'Auberge des Pêcheurs,
- Les personnes d'Hennezis qui nous ont aidé et donné des ingrédients pour les crêpes,
- Les bénévoles qui ont participé à la logistique et aux opérations d'installation et de démontage.



Le goût à l'honneur

Nous avons organisé une matinée « Semaine du Goût » avec la classe maternelle de M^{me} Hynderick de l'école maternelle de Port-Mort ainsi que la classe maternelle de l'école de Tilly le mardi 14 octobre 2014 dans notre boulangerie pormortaise.

Quarante élèves sont venus assister à une démonstration dans notre boulangerie avec Michaël le boulanger, son apprenti Gaëtan et Frédéric le pâtissier ; les enfants ont dégusté notre gâteau « la croûte à thé parfum amande - pistache » et nos chouquettes qui ont eu beaucoup de succès. Ils ont été ravis de préparer pour chacun d'entre eux un petit pain pétri par leurs propres mains ainsi qu'un croissant, et une fois cuits, les élèves ont pu repartir avec leur boule de « tradition » et leur viennoiserie, qui ont été très appréciées par les familles.

Nous avons eu la surprise et la joie de recevoir de la part de la classe de M^{me} Hynderick un très joli cadeau confectionné par les enfants ; c'est une grande satisfaction et un grand plaisir d'avoir transmis un peu de notre passion aux plus petits... un moment de partage et d'émerveillement !

■ **CAROLINE WOJTASIAK - TEXTE & PHOTOS**
BOULANGERIE - PÂTISSERIE "LA BAGUETTE MAGIQUE"



■ Michaël et Gaëtan expliquent et montrent les gestes secrets du pétrissage.



■ Que dit la moue de notre boulanger ?
Force un peu ! ou Vas-y mollo !



■ Sous l'œil bienveillant de Frédéric, instituteur et élève façonnent une viennoiserie...



■ Les chouquettes, en pleine dégustation, semblent bien passer...



Le Gravier remis en valeur !



2003



2010



2015

Enfin ! Vous l'avez peut-être remarqué le Gravier de Gargantua qui se trouve sur la D313 à l'entrée du village sur la gauche en venant de Gaillon ou des Andelys, en face de l'entrée de l'usine Alland & Robert a commencé son lifting en 2014 mais ce n'est pas terminé, les membres du bureau de l'ASSPM s'activent pour continuer cette mise en valeur ! Nos projets : barrière, pancarte d'information et bien entendu fleurissement ! Nous vous laisserons le plaisir de découvrir au fur et à mesure sur 2015 l'évolution de sa mise en valeur ! Nous ferons notre maximum pour faire revivre sa belle légende car ce *gravier*, classé monument historique en 1923, c'est toute une histoire voir même plusieurs histoires !

Mieux connu sous l'appellation « Gravier de Gargantua », ce menhir est un monument mégalithique constitué d'un bloc de pierre de trois mètres de haut environ, dressé par les hommes du néolithique. À cette époque, la Seine est la frontière sud du peuple des Vélocasses dont le nom se retrouve dans le mot « Vexin ». Les Vélocasses occupaient la rive droite, depuis l'Epte jusqu'à la vallée de la Sainte-Austreberthe, à l'ouest de Rouen. Au-delà s'étendait le pays des Calètes, dont dérive le mot « Caux » (pays de Caux). On retrouve de très nombreux habitats celtiques autour des Andelys et spécialement dans les forêts environnantes, sur le bord du plateau.

Pourquoi Gargantua ? Dans la mythologie celte, il existait une déesse Belissima, vierge mais fécondée par l'esprit divin de Belen, qui engendra un fils qui fut « celui de la pierre géante ». Il faut savoir que, dans la langue celte « pierre » se dit *Gar*, géant, « grand » se dit *gan*

et « l'être », l'homme, se dit *tua*. « Celui de la pierre géante » est donc en langue celte, *Gargantua*.

C'est grâce à un bon climat d'entente entre l'ASSPM et le propriétaire du terrain (Le Gravier se trouve sur un terrain privé) que nous avons eu le plaisir de commencer ce travail de nettoyage et défrichage ; merci au propriétaire qui avait déjà en 2010 effectué un énorme travail de nettoyage (voir JPN N°.50).

■ **2014 « un très bon cru pour l'ASSPM »** : Améliorer notre environnement, notre village et « réanimer » notre riche patrimoine, telle est notre volonté. Encore beaucoup de challenges à mener pour 2015 !

Merci à :

- tous les adhérents qui nous ont soutenus cette année : un gros pourcentage de nouveaux adhérents en 2014 ! ce qui nous encourage...
- la mairie et aux conseillers municipaux qui nous ont reçus, écoutés, et suivis en fonction de leur possibilité, dans nos projets, et ont donné de la vie à nos idées (nettoyage des chemins, suivi de la réhabilitation la tour, etc.)
- tous les Pormortais « non adhérents » qui sont venus nous rejoindre lors de nos activités « Nettoyage » ou « sorties » et que nous ne désespérons pas un jour de compter parmi nos adhérents... mais leur présence est déjà très encourageante !

Au plaisir de vous revoir en 2015 lors de nos animations

■ **MARIE-CHRISTINE BARON - PHOTOS A. CLERFEUILLE**



L'anecdote | Au début du XX^e siècle lorsque la circulation routière commença à augmenter, il fut rapidement nécessaire d'élargir bon nombre de voies afin de laisser passage aux nouveaux véhicules à moteur. Il fut donc demandé par les services de voiries de l'époque de dynamiter le menhir devenu encombrant. Les ouvriers, pris de remords, décidèrent d'eux mêmes de dynamiter « délicatement » la base du mégalithe afin de pouvoir le glisser hors de portée du tracé de la route. Le « pied » du menhir se trouve donc sous la surface de la route actuelle.

C'est ainsi que lors des récents travaux de raccordement du captage du Catenai, le pied fut mis à jour et força les ouvriers à détourner la canalisation pour le contourner, après avoir tenté sans succès de le casser... Même si M. Lordi fut informé du fait, le temps d'aller chercher un appareil photo, la toupie de béton était passée recouvrant à jamais la preuve de cette anecdote... Seul témoin, le décrochement clairement visible dans le bitume.

■ **ALAIN CLERFEUILLE - CHRISTIAN LORDI - SOURCES COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX**



Nouvelles du Club

Connaître et Protéger la Nature

■ Les interventions du Club C.P.N. le jeudi après-midi, à l'école, pendant les Temps d'Activités Périscolaires, ont commencé avec le printemps ! Le 26 mars, dix-sept élèves étaient inscrits pour la première sortie qui avait pour thème « La forêt s'éveille ». Un jeu de piste a conduit le groupe dans les bois au-dessus de Port-Mort. Questions, observations et épreuves diverses ont permis aux enfants de développer leurs connaissances d'apprentis naturalistes tout en s'amusant ! Un petit goûter pris en pleine forêt a permis de récupérer des forces avant de rentrer à l'école. **Les prochaines séances sont programmées les 16 avril, 28 mai et 25 juin.**

■ Le Club dispose désormais d'une page d'information sur le site Internet de la commune dans la rubrique « Associations ». Il suffit de la consulter régulièrement pour être au courant des activités CPN !



■ À la recherche des traces laissées par les sangliers...

LA CHARTE NATIONALE DES CLUBS CPN

- Les clubs CPN sont ouverts à toute personne souhaitant Connaître et Protéger la Nature.
- Les Clubs CPN constituent des écoles « d'apprentis naturalistes » où la soif d'apprendre et de transmettre des connaissances constitue la motivation première des membres.
- Les clubs CPN sont des lieux d'apprentissage où les plus expérimentés accompagnent les novices.
- Les clubs CPN agissent localement en faveur de la nature : les actions de découverte et d'étude, de protection et de sensibilisation constituent leur cadre d'activité fondamental.
- Les clubs CPN mènent des activités strictement respectueuses des écosystèmes naturels, de la faune et de la flore sauvages.
- Les clubs CPN portent des valeurs de partage et de respect mutuel. Dans cet esprit, les membres CPN s'abstiennent d'exprimer des opinions d'ordre idéologique (politiques ou religieuses) lors des activités du club et s'engagent à respecter les droits de l'homme, les droits des enfants et les valeurs fondamentales de la République.
- Les clubs CPN constituent enfin des ateliers de la « citoyenneté » où chacun quel que soit son âge peut s'exprimer et prendre des responsabilités pour faire aboutir des projets communs. Appartenir à un club, c'est aussi pratiquer la vie coopérative, les règles démocratiques, la vie en société et donc la vie citoyenne.

■ Le **vendredi 10 avril à 18 h à la Maison du Village**, le Club CPN, jusqu'à présent simple groupe librement constitué, se transformera peut-être en une **nouvelle association pormortaise** regroupant jeunes, familles et citoyens désireux de promouvoir la connaissance et la protection de la nature. Cette importante réunion permettra de présenter la fédération nationale des Clubs CPN, de commenter la Charte des CPN (voir encadré ci-dessous), de préciser les objectifs recherchés, les modes de fonctionnement souhaités et les formalités officielles à remplir. Que tous les amoureux de la Nature viennent participer aux discussions ! Un groupe de travail sera constitué pour élaborer des statuts, organiser l'Assemblée constitutive et établir sans tarder un programme d'activités et de sorties intergénérationnelles pour connaître et protéger les richesses naturelles de notre région !

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter Jean-Louis Breton, référent CPN :

jean-louis.breton27@orange.fr ou 06 37 09 66 24

■ JEAN-LOUIS BRETON - TEXTE & PHOTOS



■ Impressionnant ce vénérable hêtre !



■ Un groupe visiblement satisfait de l'après-midi.

 **GAZOUILLIS 19** par *Guillemette Alquier* - texte & photos

Le chardonneret élégant

Le chardonneret de nos régions se dit élégant, il faut l'avouer qu'il a raison. C'est un bel oiseau très coloré qui se déplace en bandes et que l'on a l'occasion de voir souvent à la mangeoire où l'on peut observer son vol gracieux et ses vulgaires algarades avec les autres oiseaux.

 **Plumage :** Monsieur est aussi attentif à son élégance que madame. Bille de clown... je veux dire face rouge, ne nous moquons pas, ici le raffinement est de mise ! Le mâle a même du rouge derrière les yeux. Ceux-ci sont noirs entourés de gris, le dessus de la tête et la nuque affichent le noir. Noire également, la ligne entourant la naissance du bec. Celui-ci tranche avec le reste, il est fort, conique et pointu, mais son aspect rude est atténué par un rose pâle délicat. Le dos et les flancs sont marrons dans les tons chamoisés, avec des dégradés s'il vous plaît ! Les ailes sont noires avec une magnifique bande jaune d'or et quelques petits cercles blancs. La queue est noire, avec un rappel de blanc aux extrémités. Les pattes sont roses, pour aller avec le bec, c'est plus chic, il va sans dire.

 **Nidification :** Pour un si joli oiseau, il faut un bel écrin, c'est Madame qui s'y emploie. En mars, elle construit un nid souvent dans un arbre fruitier. Le nid est un bijou fait d'herbes coupées et de racines entrelacées. Le tout est littéralement tissé avec des fils de toiles d'araignée. Un garnissage de plumes, duvet et laine complète l'ouvrage qui est lui-même dissimulé sous du lichen. Ce dernier point s'apparente plus à la prudence qu'au raffinement. En effet, le chardonneret protège ses petits en dissimulant au mieux le nid, mais aussi en le construisant en des endroits difficiles d'accès pour les chats, par exemple : en bout de branche, là où la elle est flexible et où le chat risquera de se « casser la binette » hi hi ! Ou sur un arbre situé près de la niche du chien (le chardonneret a du vocabulaire : il connaît l'expression s'entendre comme chien et chat). Qui a dit que les oiseaux n'avaient pas de cervelle ? Madame pond 4 à 6 œufs qu'elle couve seule 12 à 14 jours, nourrie par Monsieur, bien entendu. Il faut bien qu'il fasse quelque chose d'autre qu'être beau ce cher et tendre ! Remarquez, ne médisons pas trop, il aide à nourrir les petits au nid ensuite une douzaine de jours .

 **Comportement :** En mars, Monsieur fait sa cour. Il déploie tout son charme en exhibant son magnifique plumage. Pour ce faire, il bombe le dos (et pas le torse comme certains), tourne la tête à droite puis à gauche en déployant ses ailes à demi, façon d'exhiber ses plumes jaunes. Il étale également sa queue en éventail pour montrer ses tâches blanches. Il apporte aussi à Madame de la nourriture que celle-ci prend en battant des ailes comme un oisillon (ah, ce qu'il faut



© Guillemette Alquier

faire pour que Monsieur soit séduit !). Mais ne vous fiez pas à son beau plumage, le chardonneret est un oiseau qui ne s'en laisse pas compter et lors des parades des disputes éclatent souvent. Comme d'ailleurs à proximité des mangeoires où, au diable l'élégance !, son caractère querelleur et irritable ne passe pas inaperçu. Sociable, il vit en groupe en hiver souvent bruyant (ah les chamailleries !) et peut parcourir de grandes distances de son vol onduleux pour se nourrir. Pour entretenir son plumage, le chardonneret n'oublie pas de se baigner matin et soir, il adore ça et... l'élégance n'exclut pas la coquetterie tout de même ! Il en profite aussi pour boire un coup (beurk, dans l'eau du bain !)

 **Nourriture :** Pour manger, il peut faire l'équilibriste et s'agripper aux tiges tête à en bas (renversant !). Il sait tenir une graine dans une patte, ce qui n'est pas commun pour un oiseau. Son bec lui permet de décortiquer les graines et les plumes de sa face sont assez raides pour le protéger des piquants des chardons. Car comme son nom l'indique, il mange des graines de chardon (ah bon ?) mais aussi d'artichaut, salade, cosmos bouleau (quel travail !), aulne, platane.... Les jeunes au nid mangent des insectes (miam miam).

 **Chant :** Son chant est riche et mélodieux Il gazouille des « sticlitt » et les « didelitt ». Sa nature agressive se reconnaît dans des « crrrr » moins amènes et très rauques. Il « chi-pe » aussi le chant d'autres oiseaux comme ceux de la mésange charbonnière par exemple.

Le chardonneret est un oiseau alerte et remuant, qui aime se percher au sommet des arbres. L'hiver est l'occasion d'observer ce passe-reau bariolé aux mangeoires, surtout si vous y mettez du tournesol.

■ G.A.



© Guillemette Alquier



Actus

photos François Labigne - Pascale Lachine

Le mot de la présidente

Depuis 2011, le bureau a choisi de développer au sein de la commune des divertissements culturels très différents, de la foire à tout à la peinture en passant par le théâtre ou la musique.

Le CDF n'a pas d'adhérent, mais il a pour mission d'apporter de la joie, du rire dans tous les foyers de Port-Mort.

En 2014, nous avons organisé 2 foires à tout, 1 spectacle de musique vivante « l'hirondelle et nous » en mémoire de Nougaro, 1 pièce de théâtre « les femmes savantes », la fête de la musique, le repas du village, une soirée dansante sur le thème des années 80 (un succès), l'arbre de Noël pour les enfants ;

Tous les jeudis de 14h00 à 17h30, nous organisons des jeux à la Maison pour tous, des jeux que vous aimez et que vous souhaitez partager avec les pormortais, il n'y a pas d'âge limite, hommes femmes et ados sont les bienvenus et c'est gratuit !

Nous contribuons aussi au succès du téléthon en assurant la restauration.

Toutes ces manifestations demandent beaucoup de travail avant et après chacune d'entre elles. Les membres du CDF ne peuvent pas installer ou ranger seuls les structures (barnums, matériel de restauration..).

Nous avons besoin de bénévoles, même si vous n'êtes pas membre du comité des fêtes, il vous est toujours possible de proposer votre aide par un simple coup de fil.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés au cours de cette année 2014. Merci à Monsieur le maire, Christian Lordi, qui met à notre disposition la Maison de Village, merci à l'équipe municipale, merci aux membres du Comité des fêtes.

■ FRANÇOISE LABIGNE

➤ Dimanche 7 décembre 2014

Arbre de Noël, goûter et spectacle.



Bureau 2015

Le bureau précédent est reconduit dans son intégralité, avec l'adhésion d'un nouveau membre, Patrick Lachine, qui s'affaira à la communication du CDF.

Présidente : Françoise Labigne

Trésorière : Évelyne Lucet

Secrétaire : François Labigne

Membres : Lucien Caillot (organisation des expositions de peintures), Patrick Lachine (préposé à la communication), Dominique Lefort, Michel Lucet, Marie-José Piorkowski.

➤ Samedi 22 novembre 2014

Soirée « crêpes » dansante sur le thème années 80, un franc succès orchestré par *Roadney Bocquet* !



➤ Samedi 21 mars

Vagabondages a fait salle comble avec son spectacle « La télé enchantée » !



➤ Prochaine Foire à tout
Dimanche 24 mai
avec exposition de peintures.

➤ Samedi 14 février

Les 2 se balacent ont entraîné leur public dans un voyage mémorable à en lire les témoignages de 2 matelots présents à bord...



Le duo « Les 2 se balacent », composé de Pascal Dessein, au piano et à la guitare, et de Pascal Vidaillac, au chant, était à la Maison de village, le samedi 14 février. Les deux compères ont embarqué leur public dans un spectacle intitulé « José ou les voyages extraordinaires ». Ce périple musical et maritime a vogué au gré de leur fantaisie à travers les plus beaux textes de la chanson française, qu'ils s'approprient et arrangent avec talent et sensibilité. Et si la beauté des chants et de la musique suffisent à se laisser entraîner, la mise en scène, simple mais efficace, finit de planter le décor. Bouée de sauvetage, vet filets de pêche pour la scène, habits de corsaires pour les deux Pascal, la Maison de village s'est tour à tour transformée en bateau, en port ou encore en phare. Entre rire et émotion, ce voyage extraordinaire a conquis les matelots d'un soir !

Par une belle soirée de la Saint-Valentin, nous avons embarqué à Port-Mort en Mer, sur le vieux rafirot du Capitaine Pascal et de son second, pour un tour du monde musical. Pendant deux heures, nous avons navigué au gré de la chanson et des textes rencontrant notamment un gardien de phare, « rond », au milieu de la tempête. Amateur des rondeurs d'Ava Gardner, et responsable du naufrage de la belle Eva Parker. Nos voyages extraordinaires ont continué au large de Syracuse, de Santiano, du Québec et du Mexique, à la recherche de José. Au cours de notre périple, nous avons rencontré aussi un voyageur solitaire, des rêveurs, des poètes et des Don Quichotte en quête d'inaccessibles étoiles. Au terme de cette balade, nous n'avons pas retrouvé José mais redécouvert Nougaro, Brassens, Aragon, Brel, Vigneault et autres Maset revisités et réorchestrés par notre jovial et malicieux Capitaine Pascal Vidaillac soutenu par son complice talentueux pianiste et guitariste Pascal Dessein mis en lumière par les éclairages de Franck, au grand plaisir d'un public épars mais connaisseur et joueur, qui a dégusté ce spectacle de qualité. Nous nous sommes ensuite retrouvés autour d'un verre offert par le Comité des Fêtes pour un échange à bâtons rompus avec nos deux artistes.

➤ Fête de la musique Dimanche 21 juin

Appel à tous les musiciens de Port-Mort et des environs : ce jour-là chacun peut exprimer son talent dans la rue. Musiciens, chanteurs tous les habitants de Port-Mort vous attendent !

➤ Calendrier 2015

- ▶ **Dimanche 24 mai**
 - ▶ Foire-à tout et exposition de peintures.
- ▶ **Dimanche 21 juin**
 - ▶ Fête de la musique.
- ▶ **Samedi 27 juin**
 - ▶ Fête du village.
- ▶ **Dimanche 6 septembre**
 - ▶ Foire-à tout.
- ▶ **Samedi 21 novembre**
 - ▶ Soirée années 60 à nos jours (animation Roadney Bocquet)
- ▶ **Dimanche 6 décembre**
 - ▶ Arbre de Noël.



**LE COMITE DES FETES
A BESOIN DE VOUS
REJOIGNEZ-NOUS !**

fête du Noël des enfants

pièces de théâtre



fête de la musique

soires à tous

concerts

fête du village

Le Comité des Fêtes c'est : l'organisation des foires à tout, mais aussi des spectacles, pièces de théâtre, concerts, des fêtes : du village, de la musique, du Noël des enfants. C'est aussi la participation au Téléthon, à la messe de la Saint Hubert et à la kermesse de l'école cette année. Plus nous sommes de bénévoles et de participants aux manifestations, plus notre village sera vivant.

NOS COORDONNEES : 06 89 34 54 95 - 02 77 02 02 52

Patrick Lachine

Renaissance des sentes

Depuis le début de cette année un groupe de conseillers municipaux consacre une demi-journée par semaine à la remise en état de sentes communales. Nous tenons ainsi une promesse faite lors de la dernière campagne municipale, mais surtout vous offrir des lieux de promenade et de découverte pédestre.

À ce jour, le bord de Seine, de la rue de Seine à la rue du Port a été réouvert aux piétons. La sente de la chapelle Saint-Martin (S.R.1) vient elle aussi d'être terminée.

Actuellement l'équipe défriche les ruines du château médiéval de Châteauneuf pour rendre possible des fouilles archéologiques.

Les prochaines sentes envisagées sont celles de la mare aux grenouilles et de Saint-Ethbin (S.R.2). Nous profiterons de la remise en état de la sente de la mare aux grenouilles pour réhabiliter la mare du même nom.

Les sentes actuellement praticables pour la marche à pied vont être balisées et fléchées. Vous pourrez ainsi connaître la direction, la distance et la durée du chemin emprunté. Nous allons aussi adjoindre suivant les endroits des explications historiques concernant les lieux traversés.

Pour vous permettre de découvrir ces nouveaux parcours, nous vous invitons, en collaboration avec l'Association de Sauvegarde de Port-Mort, le dimanche 7 juin au matin à une petite marche à travers ces nouvelles sentes.

Vous pourrez ainsi découvrir par exemple, la sente de la chapelle Saint-Martin, disparue sous la végétation depuis une multitude d'années. Cette sente située à Châteauneuf, démarre (on peut à nouveau employer le présent) en bas de la rue du Barrage entre deux maisons, monte vers la plate forme où était élevée l'église témoin du mariage de Blanche de Castille et de Louis VIII le 23 mai 1200. Cette église avait pour dimensions 15 mètres de longueur pour 8 mètres de largeur. Le chœur dans le prolongement mesurait environ 5 mètres au carré. Construite au XI^{ème} siècle elle fut donnée aux religieux de Mortemers vers 1180.

Au dessus de cette église fut construit en 1199 par Philippe Auguste un château fort, sur le modèle de celui de La Roche-Guyon. Les ruines de ce château ne seront ouvertes au public qu'après l'organisation de fouilles historiques et la sécurisation des abords. Exceptionnellement le groupe pourra accéder aux ruines lors de cette matinée, puisqu'accompagné.

La paroisse de Saint-Martin fut rattachée à celle de Saint-Pierre de Port-Mort par Louis XIV vers 1700. Il ne reste aujourd'hui de cette église que sa cloche, actuellement stockée dans le clocher de l'église actuelle et la sacristie troglodyte que vous pourrez découvrir lors de cette matinée de randonnée.

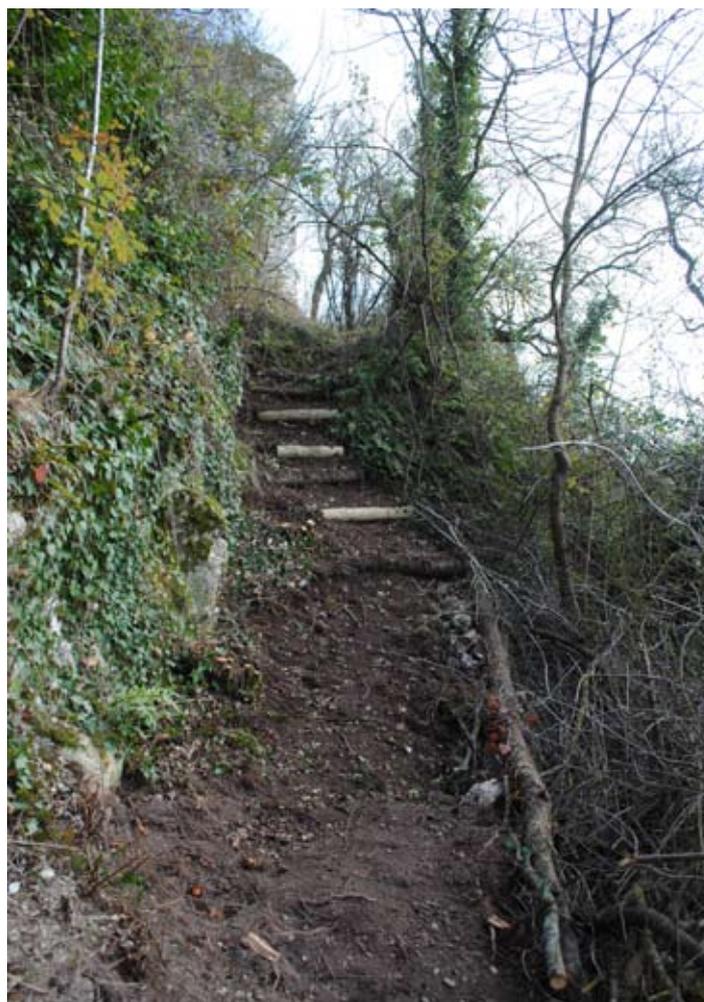
Nous espérons que ces lieux, riches d'histoire seront mieux respectés que par le passé ; en effet des parties de la sacristie ont été durant les années écoulées vandalisées et des piliers sapés. Nous serons d'ailleurs obligés de les consolider et ensuite le lieu sera protégé par un grillage permettant la vue sur la sacristie tout en protégeant l'accès.

Après le passage de la plateforme de l'église, cette sente continue et redescend vers le barrage pour rejoindre la Roque.

Nous vous donnons donc rendez-vous le 7 juin au matin ; nous pourrons ainsi échanger plus en détail tout au long de la matinée. L'association de Sauvegarde de Port-Mort vous proposera à la suite de cette matinée de poursuivre par un repas le midi et l'après-midi la visite du château de La Roche-Guyon.

Bloquez l'agenda !

■ **CHRISTIAN LORDI - TEXTE & PHOTOS**
ILLUSTRATIONS ALAIN CLERFEUILLE



■ La sente de la chapelle Saint-Martin (S.R.1), en venant de la Roque. Une partie des déchets de débroussaillage a été utilisé pour remblayer / consolider les zones prônes à érosion. Dans les parties plus pentues des rondins on été mis en place pour faciliter l'accès et contenir l'érosion.



■ La sente de la chapelle Saint-Martin (S.R.1) est réouverte (→). À suivre, la sente de Saint-Ethbin (S.R.2), puis celle de la mare aux grenouilles (→) dont le bornage douteux a été retrouvé grâce à l'intervention du propriétaire du terrain attenant.



■ Plateforme de la chapelle Saint-Martin et sacristie troglodyte, désormais accessibles de la rue du barrage ou de la Roque.



■ Le bord de Seine, de la rue de Seine à la rue du Port a été réouvert aux piétons (vue en bout de la rue du Port).



■ La sente de la chapelle Saint-Martin (S.R.1), en descendant de la chapelle vers la rue du barrage.



■ Le bord de Seine (→), de la rue de Seine (C.V.77) à la rue du Port (C.V.60), a été ré ouvert aux piétons.



■ Les acteurs, de g. à d. : François Labigne, Alain Tréglos, Gilles Auloy, Jean-Louis Mansois. Le 5^e est derrière l'appareil !



■ Au dessus de la chapelle Saint-Martin fut construit en 1199 par Philippe Auguste un château fort, sur le modèle de celui de La Roche-Guyon.

Un bucolique voyageur rencontré à Port-Mort



AUPRÈS DE MON ÂNE, JE MARCHAIS HEUREUX...

par Jean-Paul Croizé - photos Droits réservés

À la mi-novembre dernier, de nombreux habitants de Port-Mort ont pu croiser à deux reprises sur leur route un étrange équipage, formé par un homme à la longue barbe aussi blanche que fleurie, qui marchait à côté de son âne bâti de tout un matériel hétéroclite. Il s'agissait de Roger Lefebvre accompagné de son cadichon appelé « Nénette » qui bouclait alors un bien bucolique tour de France de plus de 3 500 km par une visite à son fils Franck, habitant de notre commune, avant de revenir enfin chez lui, de l'autre côté de la Seine, à La Chapelle-Réanville.

« **M**algré un si grand parcours, Nénette a très bien marché. Elle avait le feu aux sabots, et mes chaussures fumaient » a expliqué sobrement Roger en arrivant chez Franck, rue des Ormetaux. Il venait d'effectuer d'une seule traite les 32 km du parcours Gisors - Port-Mort, pour passer 48 heures de repos chez nous. Il s'agissait pour lui de la toute dernière étape d'un tour de France pédestre entamé six mois auparavant. Un bien bel exploit, qu'il a bouclé triomphalement le samedi 15 novembre en parcourant, comme une sorte de « raid d'honneur » en sortant de Port-Mort, les 18 derniers kms de marche le séparant de la Chapelle-Réanville : ceux-ci, en effet, ont été effectués en compagnie d'un véritable cortège. Son épouse, son fils, ses filles et plusieurs de ses petits enfants l'ont accompagné tout au long de cet ultime parcours, durant lequel il a été salué par de nombreux vivas et coups de klaxon d'amis, avant de finir par être accueilli en grande pompe à 15 h 30 par André Turc, le maire de sa commune où, comme il l'a assuré avec humour, il a « enfin pu échanger des chaussures bien usées par une douillette paire de chaussons ».

Son exploit, peu banal, méritait bien cet honneur, comme les multiples hommages et encouragements reçus tout au long de son voyage de sept mois et demi (il n'a pas encore eu le courage de compter le nombre exact de jours) au cours desquels il estime avoir parcouru un total impressionnant de 3 500 km depuis son départ, le 5 avril 2014. Un départ qui s'était lui aussi effectué en grandes pompes, tant l'évènement était attendu par toute la population de son village, qui suivait depuis près de trois ans les préparatifs de Roger : en particulier, l'entraînement de « Nénette », son ânesse de 14 ans à qui il a fallu apprendre très progressivement à marcher à ses côtés en toute sérénité quoi qu'il se passe, c'est à dire, sans avoir

peur des camions, des voitures, et autres surprises fixes telles que des armoires EDF apparues brutalement au sortir d'un virage, des arbres à la forme particulière, ou un volatile s'envolant brusquement de derrière un bosquet, parmi bien d'autres « menaces » pouvant surgir à tout moment d'un tel voyage. Ces trois ans ont également été consacrés à l'élaboration d'une « navigation », comme on dit en matière de voyage maritime ou aérien qui n'a rien laissé au hasard, puisque Roger a établi à l'avance l'ensemble de son parcours en utilisant pas moins de 450 cartes IGN différentes. Enfin, il fallait également réduire au strict minimum l'équipement embarqué, pour limiter au maximum la charge que porterait « Nénette » tout au long de l'aventure. « Au début, elle avait 74 kg sur le dos, mais c'était trop pour ses sabots, qui souffraient sur le bitume. Il a fallu réduire progressivement son bât à une vingtaine de kilos, alors c'est moi qui ai pris la part la plus lourde, chargeant mon sac à dos de 26 kg de matériel » raconte-t-il.

Après avoir traversé la Normandie et la Bretagne pour longer la côte Atlantique du pays, puis la chaîne pyrénéenne, ce périple longuement préparé l'a amené à s'enfoncer dans les Cévennes pour atteindre les Alpes et le Jura avant de remonter vers le nord, jusqu'à l'Alsace où il voulait retrouver le long chemin suivi par son frère durant la Deuxième Guerre Mondiale, alors qu'il combattait l'ennemi au sein de la Deuxième Division Blindée de Leclerc.

La gentillesse, l'accueil fraternel de tellement de personnes...

« Vivre autrement dans ce monde stressé, découvrir des petits villages isolés, les vieilles pierres qui me passionnent » : tel était l'objectif de ce voyageur hors norme qui, aujourd'hui, assure avoir effectivement pu constater que « chaque village de notre pays a son

histoire ». Autre découverte précieuse, jamais démentie ou presque tout au long de cette belle promenade dans la France profonde : « la gentillesse, l'accueil fraternel de tellement de personnes chez qui j'ai été invité à manger, à dormir, et encouragé à continuer quand je leur racontais mon voyage » révèle-t-il. Pourtant, comme il voulait faire de cette aventure une sorte d'hommage aux longs chemins, certains devenus historiques, comme celui de Compostelle, qu'effectuaient les hommes avant l'ère des diligences, durant la période médiévale, il a également voulu vivre « à la dure », et n'a pas hésité à passer de nombreuses nuits abrité dans une chapelle, voir dans un simple abri de bus.

Infatigable et heureux, cet ancien artisan chauffagiste a ainsi bouclé son rêve, au propre comme au figuré, en revenant par la Champagne, puis la Picardie, pour finalement retrouver sa Normandie à Gisors puis à Port-Mort, ses dernières étapes avant son arrivée à La Chapelle-Réanville. Heureux, on l'imagine, de retrouver les siens, avec cette magnifique barbe blanche et fleurie offerte à ses petits enfants : il leur avait promis de ne pas se raser une seule fois durant son voyage, « de manière à leur revenir vers la fin de l'année en ressemblant vraiment au Père Noël ». Ce sera un de ses filles, coiffeuse, qui aura finalement le droit de la lui tailler après les fêtes...

Bientôt un nouveau départ avec Nénette

Aussi heureux d'avoir retrouvé les siens que de raconter son périple, notre voyageur n'est pourtant pas rassasié. Il pense déjà à repartir, avec « Nénette », aussi infatigable que lui : « je pense qu'à la fin de l'année, le tracé de cette nouvelle randonnée sera établi » confie-t-il, en précisant que, cette fois-ci, il ne s'agira cependant pas d'un véritable tour de France : « je vais effectuer le tour de plusieurs départements de France, dans le même esprit de découverte des petites routes et des hameaux perdus, mais cette fois je les visiterai chacun à leur tour » explique-t-il.

C'est à Port-Mort, avec l'aide de son fils Franck, qu'une bonne partie de ce nouveau périple va se préparer. Le père et le fils vont en effet aménager une camionnette en van, grâce à laquelle « Nénette » et son maître gagneront chacun des départements choisis. Une fois arrivés à un point géographique bien choisi, le véhicule sera laissé sur place, et la visite proprement dite se fera à pied. Non plus avec une lourde charge sur le dos pour chacun des deux voyageurs, mais avec une remorque que Franck doit fabriquer. Conçue « un peu dans un style western, avec une bâche qui se découvrira et se repliera pour que je puisse y dormir », comme l'annonce Roger, cette sorte de mini-roulotte permettra d'atteler « Nénette », qui pourra ainsi tracter sans efforts une charge de l'ordre de 200 kg.

Chaque promenade départementale durera de quelques jours à quelques semaines, avant que Roger ne retrouve sa camionnette, et rentre à la maison, pour préparer l'étape suivante. « Ainsi, je resterai moins longtemps loin de chez moi, et je vais m'arranger pour que plusieurs de mes escapades se déroulent durant les vacances scolaires. Cela me permettra d'emmener certains de mes petits enfants » projette-t-il déjà.

Seule incertitude, qui ne semble cependant pas trop inquiéter Roger, le temps qui passe : il ne pourra pas être prêt à partir avant 2016, c'est-à-dire à l'âge de 74 ans. « Pas de soucis pour « Nénette » qui n'aura que 16 ans - un âne vit largement une quarantaine d'années - mais il espère, lui, garder suffisamment la forme. « J'ai du diabète, mais faire un tel voyage, c'est bon pour la santé, donc cela devrait aller » estime-t-il : il n'a pris aucun médicament durant le périple qu'il vient d'effectuer. En outre, alors qu'il pesait 92 kg au moment de son départ, il n'en faisait plus que 72 à son retour, « et je me sentais beaucoup mieux » assure-t-il avec malice...

■ J-P. C.



■ Un accueil fraternel lui fut réservé tout au long de son parcours, à l'exception d'un cas où un maire lui refusa l'accès au terrain communal de peur que Nénette ne broute l'herbe...



■ L'impressionnante boucle de 3 475 kms parcourue à pied en environ 8 mois.



■ Nénette est certes « chargée comme un baudet », mais le conducteur porte sa part afin de ménager son porteur...



■ 3 500 kms à pied, ça use les souliers... mais Nénette, la « gamine » de 14 ans, est quant à elle en pleine forme et prête à reprendre la route !



CONSEIL du 17.03.2015

BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif 2014

Madame Régine Ardanuy, Trésorière des Andelys donne lecture du compte administratif 2014 qui se présente comme ci-dessous.

Approbation du compte de gestion 2014

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats

Le compte administratif laisse apparaître un résultat cumulé de fonc-

tionnement de 155 064,44 € et un résultat cumulé d'investissement de 29 946,38 €. Compte tenu du solde des restes à réaliser d'investissement de -138 898 € au 31/12/2014, le résultat est affecté de la façon suivante :

• 001	Excédent d'investissement reporté	29 946,39 €
• 1068	Autofinancement investissement	108 951,61 €
• 002	Excédent de fonctionnement reporté	46 112,83 €

Budget primitif 2015 (voir p. 18 -19)

Le budget primitif a été voté à l'unanimité.

Lors de l'établissement de ce budget, ont été prises les délibérations suivantes :

■ Contributions directes – Vote des taux

Le Conseil Municipal, malgré la baisse des dotations d'État, décide de **ne pas augmenter cette année les taux d'imposition**. Il est ce-

Compte administratif 2014 Section de fonctionnement Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
011	Charges à caractère général		
	Achat non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	77 200,00	70 955,66
	Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	61 600,00	61 407,05
	Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, télécom, annonces, études)	25 250,00	30 982,24
	Impôts et taxes	1 700,00	1 800,50
012	Charges de personnel	237 050,00	234 279,76
65	Autres charges de gestion courante		
	Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	46 066,00	29 191,00
	Subventions	8 900,00	8 900,00
	Indemnités	35 700,00	34 390,05
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	10 705,00	10 704,37
67	Charges exceptionnelles	38 221,53	0,00
42	Opération d'ordre	21 283,00	21 283,00
23	Virement à la section d'investissement	87 892,81	0,00
Total (€)		651 568,34	503 893,63

Compte de gestion 2014 Section de fonctionnement Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
002	Excédent antérieur reporté	67 667,34	
014	Remboursement sur personnel communal	44 000,00	34 827,83
70	Produits des services (dont cantine)	27 400,00	33 291,48
72	Travaux en régie (opération d'ordre)	16 400,00	5 905,50
73	Impôts et taxes		
	Taxe sur les pylônes	6 300,00	6 438,00
	CCAE (compensation et solidarité)	39 939,00	39 939,00
	Contributions directes	275 140,00	273 344,00
	Taxes droit de mutation	8 000,00	21 493,00
	Fond de péréquation	10 141,00	10 141,00
	Fonds garantie	10 429,00	8 837,00
	Impôt spectacle	0,00	1,81
74	Dotations et participations		
	Dotation État	126 232,00	126 252,00
	Compensation exonération par l'État	3 725,00	3 765,00
	Attribution fond départemental T.P.	95,00	1 687,00
	Divers	2 800,00	4 058,13
75	Produits de gestion (location immobilière)	13 300,00	20 269,84
76	Produits financiers	0,00	3,91
77	Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre,,)	0,00	1 036,23
Total (€)		651 568,34 €	591 290,73 €

pendant précisé que le produit attendu augmente légèrement par rapport à l'année passée, en raison des nouvelles constructions et de la réévaluation des bases. Les taux restent donc fixés à :

- Taxe d'habitation 9,45 %
- Taxe Foncier Bâti 18,35 %
- Taxe Foncier Non bâti 40,33 %

■ Vote des subventions

Selon tableau ci-contre.

■ Vote des subventions 2015

Association des Loisirs	1 400 €
Comité des Fêtes	3 000 €
La Prévention Routière	80 €
Secours Catholique	400 €
Société de Chasse Port-Mort	200 €
Fête de Saint-Hubert (*)	1 210 €
C.F.A. Interconsulaire	150 €

(*) Montant correspondant au chèque remis par la Société de Chasse (excédent fête précédente), pour provision nouvelle manifestation.

BUDGET ANNEXE VIEILLE TOUR

Compte Administratif 2014 (voir p. 20)

M^{me} la Trésorière des Andelys présente le compte administratif de l'année 2014, qui s'établit comme présenté en page 20.

Compte de gestion 2014

Les montants du compte de gestion émis par les services fiscaux étant identiques aux montants du compte administratif, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Approbation du compte administratif 2014

Sous la présidence de M. François Labigne, le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité (sauf par M. Lordi qui avait quitté la salle lors du vote).

Affectation des résultats

Le compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 5 985,99 € et un excédent d'investissement de 3 308 €. Compte tenu des restes à réaliser en investissement au 31/12/2014, le résultat est affecté de la façon suivante :

- 001 Excédent d'investissement reporté 3 308 €
- 1068 Autofinancement investissement 3 692 €
- 001 Excédent de fonctionnement reporté 2 293,99 €



Compte de gestion 2014 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
001	Solde d'exécution Investissement reporté	55 276,76	0,00
16	Remboursement d'emprunt	43 737,81	43 737,43
	Renforcement électrique et effacement réseau	25 900,00	
041	Opération d'ordre	4 282,53	4 282,53
2111	Achat de terrain	103 000,00	
202	Frais d'étude (Plan Local d'Urbanisme)	11 873,00	4 706,43
21312	Matériel école	5 000,00	2 620,71
2151	Feux tricolores (sortie Vernon)	30 951,00	22 376,40
040	Travaux en régie	16 400,00	5 905,50
2157	Terrain de tennis	22 500,00	
	Sécurité voirie	16 532,00	
2313	Maison pour tous	19 073,00	17 462,39
2313	Travaux école	89 079,00	
	Informatique mairie - PESV2 obligatoire	4 130,00	3 619,40
2188	Achat de matériel	12 746,00	12 724,93
	Réfrigérateur et plan travail maison village - laveuse		
	Panneau signalisation - motopompe + tondeuse etc.		
Total (€)		460 481,10	117 435,72

Compte de gestion 2014 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
	Excédent reporté		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	87 892,81	0,00
040	Opération d'ordre	25 565,53	25 565,53
1068	Excédent de fonctionnement	58 238,76	58 238,76
10251	Participation	5 000,00	0,00
10222	Récupération de TVA	50 900,00	50 776,00
10223	Taxe Locale d'Équipement - Taxe d'aménagement	4 195,00	8 903,58
1323	Subvention (Maison pour tous, élaboration PLU)	98 689,00	59 175,00
1641	Emprunt & cautionnement	130 000,00	0,00
Total (€)		460 481,10	202 658,87



Budget annexe Vieille tour primitif 2015 (voir p.20)

Le budget primitif est approuvé par tous les conseillers.

Changement des attributions du budget annexe

Ce budget annexe a été initialement appelé « budget Vieille Tour ». La « Vieille Tour » est d'ailleurs un édifice plus récent comparé aux vestiges d'un ancien château qui est d'ailleurs classé sous la dénomination « site de Châteauneuf ». Une mise en valeur du site est prévue avec le concours de l'Architecte des Bâtiments de France. Des travaux de consolidation sont nécessaires pour maintenir en l'état l'ensemble du site de châteauneuf (notamment la crypte troglodyte de l'ancienne chapelle). Pour pouvoir élargir le champ d'action du budget annexe, le conseil municipal, à l'unanimité, décide dorénavant de le nommer : « budget site de Châteauneuf ».

Approbation du compte-rendu du conseil du 24 février 2015

M. Salles fait remarquer qu'il avait informé qu'il ne pourrait pas être présent au conseil mais que son absence excusée n'a pas été précisée. Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Prochain conseil

M. le maire informe le conseil municipal de la date du prochain conseil fixé au 31 mars prochain. Cependant, il ne sera pas possible d'approuver le PLU. Après avoir téléphoné à notre urbaniste, ne voyant pas le dossier final arrivé après la dernière réunion de travail du mois de janvier, il a regretté d'apprendre que notre PLU n'est toujours pas traité et a demandé au prestataire de diligenter notre étude sans tarder.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 10.

Présents : Christian LORDI - Maire, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES.

Absent(s) : Gilles AULOY (pouvoir donné à J.-L. MANSOIS), François LEHALLEUR (absent excusé), Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à A. SALLES), Alain TRÉGLOS (pouvoir donné à C. LORDI).

Secrétaire de séance : Alain SALLES

Budget primitif 2015 Section de fonctionnement Dépenses		détail (€)	Prévu (€)
011	Charges à caractère général		163 550,00
	Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	72 200,00	
	Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	58 600,00	
	Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, télécom, annonces, études)	31 050,00	
	Impôts et taxes	1 700,00	
012	Charges de personnel		235 340,00
65	Charges de gestion courante		101 393,00
	Participation aux Syndicats, contingent incendie	53 993,00	
	Subventions au CCAS	2 000,00	
	Subventions associations	6 440,00	
	Budget annexe Vieille Tour	3 500,00	
	Indemnités	35 460,00	
66	Charges financières (intérêts des emprunts)		8 830,00
67	Charges exceptionnelles (réserves)		46 835,82
68	Amortissements		21 280,00
022	Dépenses imprévues		1 000,00
023	Virement à la section d'investissement		22 571,00
Total (€)			600 799,82

Budget primitif 2015 Section de fonctionnement Recettes		détail (€)	Prévu (€)
002	Excédent antérieur reporté		46 112,82
013	Remboursement sur rémunération personnel		18 600,00
70	Produits des services (cantine)		32 140,00
73	Impôts et taxes		360 979,00
	Contributions directes	276 365,00	
	Taxe sur les pylônes	6 438,00	
	Autres taxes (dont compensation & solidarité CCAE)	78 176,00	
74	Dotations et participations		123 885,00
	Dotation État	116 765,00	
	Compensation exonération par l'État	4 520,00	
	Autres participations	2 600,00	
75	Autres produits de gestion courante (locations)		17 700,00
77	Produit exceptionnel		1 383,00
Total (€)			600 799,82



CONSEIL du 31.03.2015 - Compte-rendu partiel

Pour des raisons d'impératifs de parution et de place disponible dans cette édition, nous avons choisi de ne publier que les points essentiels du dernier conseil en date, à savoir ceux concernant les modifications suite au décès de M^{me} Annie Devouge-Boyer, 3^e adjointe.

Nombre d'adjoints

Il est décidé de le maintenir à quatre. Conformément à la législation, l'adjoint suivant l'adjoint manquant prend sa place dans le rang, sans toutefois en reprendre la délégation. Ainsi M. François Labigne, auparavant 4^e adjoint, devient 3^e adjoint.

Élection du quatrième adjoint

M^{me} Évelyne Lucet est la seule candidate au poste. Elle est élue à l'unanimité. Elle reprend donc la délégation « Gestion de l'École et des services péri-scolaires et du personnel concerné ».

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.
Absent(s) : Gérard MOREAU (pouvoir donné à F.LABIGNE).
Secrétaire de séance : Alain TRÉGLOS

Désignation d'un délégué à la commission à la personne CCAE

M^{me} Évelyne Lucet se propose. Elle est élue à l'unanimité. Son suppléant est M. Alain Tréglos.

Élection d'un membre du CCAS

M. Jean-Louis Mansois se propose. Il est élu à l'unanimité.

Budget primitif 2015 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)
001	Déficit d'investissement reporté	0,00
1641	Remboursement des emprunts	32 810,00
20415	SIEGE (renforcement électrique & effacement réseau)	25 900,00
20	Frais d'étude (document d'urbanisme & insertion)	8 698,23
	Caméras vidéo protection	24 286,00
2313	Maison pour tous	830,00
2111	Achat de terrain	102 000,00
	Terrain de tennis	22 500,00
	Bordures carrefour (sortie Vernon)	8 500,00
	Aménagement voirie (Grande rue)	102 532,00
2188	Matériel école	2 800,00
2313	Travaux école	89 079,00
2188	Achat de matériel (aspirateur, matériel bureau...)	9 100,00
2313	Travaux de bâtiments	3 000,00
041	Opération d'ordre	378,00
45	Travaux pour autrui	30 000,00
Total (€)		462 412,87

Budget primitif 2015 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)
001	Excédent antérieur reporté	29 946,38
021	Virement de la section de fonctionnement	22 571,00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	108 951,62
10222	Remboursement de TVA	18 000,00
10223	Taxe Locale d'Équipement	4 500,00
040	Opération d'ordre	23 064,87
13	Subventions PLU - travaux école - sécurité voirie - caméras	65 379,00
1641	Emprunt	100 000,00
024	Vente terrain	60 000,00
45	Travaux pour autrui	30 000,00
Total (€)		462 412,87



Budget annexe Vieille Tour 2014

Budget annexe Vieille Tour 2014 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
001	Solde d'exécution Investissement reporté	20 720,75	20 720,75
23138	Restauration Vieille Tour	7 000,00	0,00
Total (€)		27 720,75	20 720,75

Budget annexe Vieille Tour 2014 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	2 700,00	0,00
10222	Récupération de TVA	4 300,00	3 308,00
1068	Excédent de fonctionnement	15 720,75	15 720,75
1348	Subvention parlementaire	5 000,00	5 000,00
Total (€)		27 720,75	24 028,75

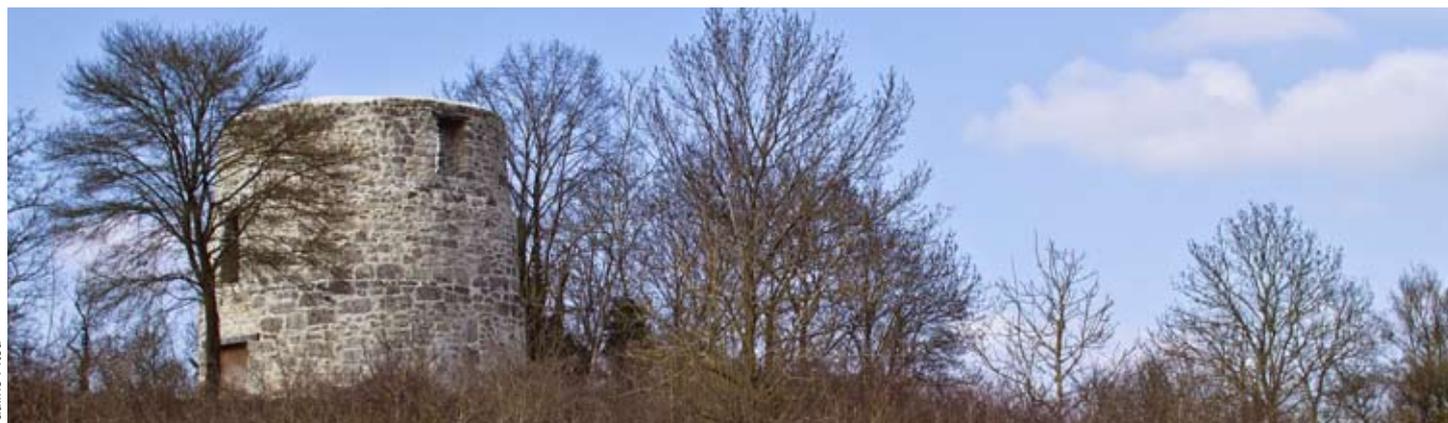
Budget annexe Vieille Tour 2014 Section de fonctionnement Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
61521	Entretien de terrain	885,99	0,00
023	Virement à la section investissement	2 700,00	0,00
Total (€)		3 585,99	0,00

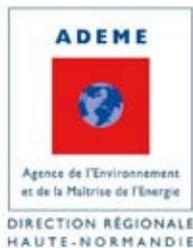
Budget annexe Vieille Tour 2014 Section de fonctionnement Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
002	Excédent de fonctionnement reporté	85,99	85,99
74748	Subvention communale	3 500,00	3,500
7713	Libéralité reçue	0,00	2 400,00
Total (€)		3 585,99	5 985,99

Budget annexe primitif Vieille Tour 2015

Budget annexe Vieille Tour 2015 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)
001	Déficit d'investissement reporté	0,00
23138	Restauration Vieille Tour (RAR)	7 000,00
2313	Crypte troglodyte	6 000,00
Total (€)		13 000,00

Budget annexe Vieille Tour 2015 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)
001	Excédent antérieur reporté	3 308,00
021	Virement de la section fonctionnement	3 500,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 692,00
1348	Subvention	2 500,00
Total (€)		13 000,00





COMMUNIQUÉ DE PRESSE 16/02/2015

Énergie, isolation... Démarchage téléphonique ou à domicile

Informez-vous en toute confiance auprès des
Espaces **INFO->ÉNERGIE** !

De nombreux particuliers reçoivent des appels téléphoniques frauduleux faisant des propositions commerciales douteuses. Ces sociétés se présentent parfois au nom de l'État, de l'ADEME, des Espaces INFO>ENERGIE et proposent des équipements (solaire, pompes à chaleur, fenêtres, isolants...).

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) souhaite mettre en garde le grand public contre le démarchage téléphonique et/ou à domicile. Dans certains cas de démarchage peut aboutir à des installations très coûteuses et pas toujours bien réalisées.

L'ADEME rappelle que l'État lui a confié, entre autres missions, celles d'informer et de conseiller le grand public sur les questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Dans ce cadre, elle a développé un réseau national d'Espaces INFO>ENERGIE auprès desquels le grand public peut **se renseigner objectivement et gratuitement** sur ces questions.

L'information apportée par les Espaces INFO>ENERGIE doit permettre au public d'apprécier les propositions techniques et financières et de se prémunir d'éventuels litiges.

Ce réseau bénéficie du partenariat de la Région Haute-Normandie, du Département de l'Eure, de collectivités locales et associations. Cependant ni l'ADEME ni son réseau ne sont partenaires ou n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit.

Pour toute information objective et gratuite, il est recommandé aux particuliers de contacter l'Espace Info-Energie de Louviers, votre service public de conseils sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Les permanences de l'Espace Info>Energie de Louviers, sur RDV au 02.32.59.25.70 ou par mail eie@alec27.fr :

- Le mardi de 14h30 à 17h aux Andelys - Syndicat Mixte du Pays du Vexin Normand, 13, rue du gal de Gaulle,
- Le jeudi de 9h à 12h à Vernon sauf le 1er jeudi du mois - Place André Barette - La Mairie
- Le jeudi de 14h30 à 17h à Gaillon/Aubevoive - Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine - Château de Tournebut

www.haute-normandie.infoenergie.org



Dans le cadre du développement de sa structure,
Le Petit Haras de Courcelles-sur-Seine
propose des **tarifs préférentiels** sur l'ensemble de ses prestations
aux administrés des communes avoisinantes.

Ballade accompagnée

Cours d'équitation

Cavalier régulier : adhésion offerte au premier enfant

Cours compétition

Journées préférentielles (mardi - jeudi - vendredi)

Stages de perfectionnement

Pour plus d'information, contacter Philippe Daimée :

Le Petit Haras • 54, rue de l'abbaye du Beau Bec • 27940 COURCELLES-SUR-SEINE

Tél : 02 32 52 26 39 • 06 06 85 71 22 • Internet : lepetitharas.free.fr • E-mail : lepetitharas@free.fr



**CONSEIL
du 24.02.2015**

Démission

M. le maire informe le conseil municipal que Madame Lecommandeur Nadège a donné sa démission du conseil par courrier reçu en mairie le 8 janvier 2015. L'effectif des conseillers est désormais de 13. Le quorum est de 7 membres du conseil présents.

Approbation du compte rendu du conseil en date du 16 décembre 2014

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Convention transmission ACTES (courriers, délibérations et arrêtés en dématérialisé)

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité, le maire expose au conseil municipal qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité dEmatérialisé), disposi-

tif de télétransmission mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que les gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Le choix d'opérateur de télétransmission se porte sur Berger Levrault.

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise M. le maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'État
- Signer les différents documents nécessaires à la télétransmission avec la Société Berger Levrault.

M. Gilles Auloy, premier adjoint est également autorisé à signer tous les documents nécessaires à la télétransmission.

Convention municipale Centre Communal d'Action Sociale - mise à disposition ponctuelle d'un agent communal

Dans les services rendus par le CCAS, il est nécessaire quelques fois de faire intervenir pour quelques heures du personnel communal. Vu le peu d'heures concernées il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer avec le vice-président du CCAS, une convention de mise à disposition de personnel communal.

Cette convention est nécessaire pour que la personne intervenant soit assurée.

À l'unanimité, les conseillers municipaux en donnent leur accord, sous réserve que cela reste ponctuel et avec l'accord du CCAS. M. Lordi est donc autorisé à signer la convention présentée.

Modification de la commission information

Madame Matias-Caetano Maryse ne souhaite plus faire partie de la commission communication. Il est demandé au conseil de prendre acte de la modification de cette commission, à savoir : départ de M^{me} Matias-Caetano, entrée de MM. Gérard Moreau et Alain Salles.

Déchèterie d'Aubevoye

Attention : Remplacement de la carte d'accès par une vignette d'accès !

Les documents pour obtenir votre vignette d'accès seront disponibles à l'accueil de la déchèterie à partir du 1^{er} Avril 2015.



Pour obtenir votre vignette, vous devrez rapporter à la déchèterie le formulaire complété et signé, accompagné des pièces justificatives demandées. Les agents de la déchèterie contrôleront alors si le dossier est complet et apposeront la vignette sur le pare-brise de votre véhicule.

Le système deviendra obligatoire pour les professionnels à partir du 1^{er} Juin 2015.

Pour les particuliers, cela sera obligatoire à partir du 1^{er} Août 2015.

A ces dates, les anciennes cartes seront devenues obsolètes et vous devrez impérativement être équipés d'une vignette pour continuer à utiliser les services de la déchèterie. Afin de pouvoir bénéficier de ce système dès sa mise en place, nous vous conseillons d'effectuer cette démarche le plus tôt possible.



Pour toute question, merci de contacter le SYGOM : Tél. : 02 32 54 47 64 - Mél. : contact@sygom.fr

Installation caméras de surveillance

Nous avons obtenu l'autorisation préfectorale ainsi que l'accord de subvention pour l'installation d'une vidéo protection en Zone de Sécurité Prioritaire. Les démarches ont également été effectuées par le maire auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'ensemble comprend plusieurs lieux de surveillance : mairie / maison de village - carrefour Grande Rue / Rue de Falaise - École / plateaux sportifs. Les vidéos seront enregistrées en mairie. Elles seront effacées au bout de 15 jours. Des extraits qui ne seront pas concernés par ces 15 jours pourront être remis, sur réquisition du procureur, aux autorités concernées.

Le coût de la mise en place de ces caméras s'élève à 24 285,60 € TTC et la subvention accordée à 50 % du coût H.T., soit 10 119 €.

Par la suite, il sera également possible d'installer des caméras qui seront en service lorsque la mairie sera sous alarme et qui permettront d'en visualiser l'intérieur sur Smartphone en cas de déclenchement.

M. Lordi demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de ce projet. À l'unanimité les conseillers en donnent leur accord et charge le maire ou un de ses adjoints d'accepter le devis de la société D2L.

Intervention d'un géomètre pour bornage contradictoire de la mare aux grenouilles

Plusieurs conseillers ont procédé au défrichage de la Sente de la Chapelle Saint-Martin. Ces travaux sont presque achevés et la suite du programme est la réhabilitation de la sente de la Mare aux Grenouilles, située en bord de Seine, entre la rue Maillot et la rue du barrage. Afin d'éviter toute erreur de tracé, il est nécessaire de la faire borner par un géomètre. M. Lordi estime ce coût à environ 1 000 € et demandera deux devis. Le conseil municipal en donne son accord et charge le maire ou un de ses adjoints de signer tout document nécessaire au bornage.

Participation - psychologue scolaire

Les mallettes de tests ne sont pas prises en charge par l'Éducation Nationale. Comme chaque année, la psychologue scolaire sollicite une participation des mairies pour l'achat de ce matériel, ces documents étant non photocopiables puisqu'ils sont protégés par des droits d'auteur.

Le conseil municipal donne son accord pour une participation qui s'élève actuellement à 1,50 € par élève. Cette participation, comme cela a déjà été fait, sera versée à la mairie de Vernon qui centralise les achats.

Le conseil municipal précise que celui-ci vaut également pour les années scolaires à venir sur la durée du mandat municipal.

Modification du PLU. - Courcelles-sur-Seine

M. le maire s'est rendu dans les communes de Courcelles-sur-Seine et Gaillon afin de

demander des précisions sur les points où le conseil municipal doit se prononcer.

La commune de Courcelles-sur-Seine modifie son PLU afin de pouvoir créer un nouveau lotissement de 60 maisons. Notre commune étant une commune limitrophe, il est demandé à notre conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal en prend note et ne formule pas d'avis défavorable.

Modification du PLU - Commune de Gaillon

Comme pour Courcelles-sur-Seine, en tant que commune riveraine, nous devons également nous prononcer sur cette modification, à savoir :

- Un terrain concernant le Creux Noyer pour le déclassement d'un espace boisé classé (situé vers le rond-point route d'Évreux et Nationale). Ce déclassement est nécessaire pour créer un bassin de rétention d'eau pluviale.

- La Grande Dîme : terrain situé vers le supermarché (enseigne Simply), pour pouvoir l'ouvrir à l'urbanisation.

Le conseil municipal prend note de ces modifications et ne formule pas d'avis défavorable.

Contrat de maintenance Berger Levraut (logiciel mairie)

Le changement des logiciels pour la mise en place de la dématérialisation nécessite un nouveau contrat de maintenance « .magnus essentiel » sur lequel est incluse la télétransmission. Au titre de l'année 2015, cette prestation s'élève à 1 307,95 €. Ce montant est actualisable suivant une formule de révision.

Le conseil municipal autorise M. le maire ou un de ses adjoints à signer ledit contrat.

Groupement achat électricité - SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure)

À compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de l'électricité disparaissent. Compte tenu des montants acquittés par les collectivités, la fourniture d'énergie sera soumise à appel d'offres.

Le conseil municipal, considérant qu'en regard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et des intercommunalités du département,

Décide :

1) D'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonnée par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA et aux installations d'éclairage public, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement.

2) Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonnée par le SIEGE et figurant en annexe de la présente.

3) Autorise le maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu réunion SIEGE

Le 22 novembre dernier a eu lieu le vote du budget primitif 2015 qui s'équilibre à 19 383 000 € pour le fonctionnement et 34 002 680 € pour l'investissement. M. Lordi précise que le SIEGE est financé par une taxe que nous acquittons sur nos factures d'électricité.

Le budget investissement, outre les renforcements et extensions de réseau (électricité et éclairage public) intègre cette année le déploiement des bornes électriques dont la réalisation doit commencer au 2^{ème} semestre 2015. M. Lordi précise que le SIEGE finance ces travaux à hauteur de 30 % et que cela représentera un coût d'environ 1 500 000 €, soit l'équivalent des besoins de financement sur un an pour un canton comme celui des Andelys.

Les sujets suivants ont également été discutés :

- L'ouverture à l'affermage pour les fournitures de gaz pour le réseau
- L'adhésion au contrat de maintenance d'éclairage public
- Le groupement de commande pour la fourniture de l'électricité.

Travaux d'éclairage public

En 2015, le SIEGE prend en charge une partie du changement des points d'éclairage public défectueux, utilisant encore des lampes au mercure. Ces dernières seront interdites à partir de 2016. Sur les 25 points lumineux recensés, nous avons obtenu une prise en charge pour 10 points lumineux en 2015.

En conséquence, le conseil municipal décide que conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-annexée. Cette participation s'élève à :

- En section investissement 1 666,67 € étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE, dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal :

- Autorise M. le maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2015, au compte 20415.

Convention avec le SIEGE pour mise à disposition des ouvrages d'éclairage public

Le SIEGE a effectué des travaux d'éclairage public sur la Grande Rue, dont une grande partie à sa charge. Le syndicat est propriétaire de cet éclairage public. Il est donc nécessaire de signer une convention entre le



●●● SIEGE et la commune pour la mise à disposition des ouvrages concernés par les derniers travaux sur le réseau. En contrepartie, notre commune s'engage à assurer en lieu et place du SIEGE toutes les obligations du propriétaire pour le fonctionnement et le maintien en l'état du réseau d'éclairage public mis à notre disposition.

Le conseil municipal charge M. Lordi de signer ladite convention.

Projet de règlement - collecte du SYGOM (Syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères)

M. Chomienne présente ce projet au conseil municipal. Ce règlement remplacera les différents arrêtés municipaux pris éventuellement par les communes. Celui-ci définit notamment les modalités des collectes en porte-à-porte (fréquence, cas des jours fériés, types de déchets collectés ...). Il précise aussi le règlement des collectes en point d'apport volontaires (déchetteries) et la réglementation sur les infractions.

Avant de prendre position, les conseillers municipaux souhaitent lire ce projet de règlement et demandent à ce que cet ordre du jour soit réinscrit au prochain conseil. Une copie par voie électronique leur sera envoyée.

Appel d'offres - repas au restaurant scolaire

Le marché des repas pour la cantine scolaire se termine à la fin de cette année scolaire. Il est donc nécessaire de remettre en concurrence la fourniture des repas.

Le conseil municipal décide de relancer un appel d'offres sur les mêmes bases que celui qui a été fait il y a quatre ans et charge le maire ou un de ses adjoints d'effectuer ledit appel d'offre. Il les autorise également à signer toutes les pièces concernant le marché.

Adhésion au Club CPN (Connaître Protéger la Nature)

Il est nécessaire de renouveler l'adhésion qui a été faite l'an passé. Celle-ci servira notamment dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Pour 29 membres, la cotisation s'élève à 55 € + 58 € d'assurance, soit un total de 113 €.

Le conseil municipal donne son accord sur cette inscription. Si toutefois le nombre d'enfants participant aux activités du CPN venait à être supérieur à 29, il donne son accord pour que cette cotisation soit actualisée.

Adhésion Société Écologique des Andelys

Cette association, à laquelle la commune adhère depuis plusieurs années, a pour but la préservation du patrimoine environnemental. Elle intervient dans la réhabilitation des mares, des haies, le nettoyage des bords de Seine, le passages pour les batraciens

À l'unanimité, le conseil municipal souhaite continuer à adhérer à cette association. L'adhésion annuelle s'élève à 40 €.

Acceptation remboursement de sinistre assurance

L'armoire des feux tricolores situés à l'entrée du village (côté Vernon) a été endommagée par un véhicule. Le montant des frais de réparation s'élève à 1 999,32 € TTC. L'assureur de notre commune (GAN Assurances) en accepte la prise en charge déduction faite de la franchise figurant au contrat, soit 500 €. À l'unanimité, le conseil municipal accepte l'indemnisation d'un montant de 1 499,31 €.

Permanence aux élections départementales

Celles-ci auront lieu les 22 mars (1er tour du scrutin) et 29 mars 2015 (second tour). Les conseillers se répartissent les heures pour la tenue de ce scrutin.

Photo de saison #4

par *Pauline Pitou*

Gravité défiée...



Commission Environnement et Aménagement Routier à la C.C.A.E.

M. Moreau, délégué de notre commune à cette commission informe le conseil municipal que celle-ci s'est récemment réunie.

- Il précise qu'il a été décidé de présenter au conseil communautaire une augmentation de la redevance pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont le montant annuel pourrait passer de 27 € à 30 €.

- Il informe les conseillers que la C.C.A.E. vient de s'équiper d'un compteur de fréquentation et de vitesse qui pourra être installé sur les voies communales.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Nadège LECOMMANDEUR, Évelyne LUCET, François LEHALLEUR, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.
Absent(s) : Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Maryse MATIAS-CAETANO, (pouvoir donné à M. LORDI)

Secrétaire de séance : Gérard MOREAU



CONSEIL du 16.12.2014

Approbation du compte-rendu du conseil en date du 18 novembre 2014

Les observations suivantes sont apportées :

- Concernant le renouvellement du contrat de M^{me} Clerfeuille Patricia, M^{me} Lachine précise que les votes de M^{mes} Matias-Caetano, Lecommandeur et Lachine étaient une abstention et non des votes contre.

- Concernant la commission des travaux et de la sécurité routière, les précisions suivantes sont apportées :

- M^{me} Lachine demande à ce que le terme ludique dans « mettre en place ces mesures de façon ludique » soit remplacé par préventive, lequel est plus exact.

- M^{me} Devouge-Boyer avait voté pour la mise en place du sens unique de la rue Delamotte à la condition qu'un stop soit instauré.

Concernant l'accident relaté au carrefour de la rue Delamotte et l'étonnement de certains conseillers, Madame Lecommandeur précise qu'elle a vérifié les dires d'une personne qui lui avait rapporté les faits. Il s'agit d'un accident qui a eu lieu en 1958 et qui a été relaté dans l'Impartial. À la lecture de l'article, il s'avère que cet accident a eu lieu au niveau de l'ancienne ferme Picard situé au 67 Grande Rue.

M^{me} Lecommandeur informe le conseil municipal qu'elle souhaite démissionner de son poste de conseillère, ce à quoi certains conseillers lui demandent de réfléchir

et de reconsidérer sa position. Elle donnera réponse ultérieurement mais elle quitte la séance du conseil.

De ce fait le nombre de conseillers prenant part aux délibérations sera de 13 personnes.

Concernant les décisions qui ont été débattues pour la sécurité, M. Lordi précise qu'il serait bien de revoir certains points en commission et de joindre cet étude à l'aménagement global d'une partie de la plaine prévu au PLU.

Ajout à l'ordre du jour

Concernant le téléthon, le maire précise que le paiement des factures concernant les achats à la boutique Téléthon a été pris en charge par la mairie les années précédentes, à titre de subvention pour aider cette manifestation. Dans ce cas, la totalité des ventes de ces objets est reversée à AFM Téléthon par le biais de la Coordination Locale. À l'unanimité, les conseillers acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Téléthon

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la facture d'un montant de 202 € concernant les achats qui ont été faits à la Boutique Téléthon (DAKTARI – produits solidaires) de façon à ce que les produits de la vente reviennent en totalité au Téléthon.

M. Treglos précise que le bénéfice fait pour le Téléthon 2014 est de l'ordre de 1 700 € donc plus élevé que l'année passée.

Convention avec la C.C.A.E. - Temps périscolaire et centre de loisirs

M. Lordi présente au conseil municipal les conventions entre la Communauté de Communes des Andelys et notre commune pour les temps périscolaires (TAP) et pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), au titre des années 2013 et 2014 afin que nous puissions facturer « les fluides » pour l'utilisation des locaux, à savoir suivant les barèmes proposés par la CAF :

- Au titre de l'année 2013, 6 € par jour d'utilisation.
- Au titre de l'année 2014, 22 € par jour d'utilisation.

1/ Pour le CLSH, la convention comprend également la facturation des repas des enfants hors commune et des animateurs de la C.C.A.E. au prix coûtant du traiteur.

2/ Pour les TAP, il conviendra d'ajouter le remboursement de la mise à disposition de l'ATSEM lors des après-midi organisées pour ce temps périscolaire. Le tarif horaire sera calculé suivant la base du salaire horaire brut auquel s'ajoutent les charges sociales versées par l'employeur.

3/ Concernant la garderie périscolaire, la convention couvrira la période du 6 janvier 2014 au 18 décembre 2015.

Le conseil municipal charge le maire de signer les conventions présentées auxquelles il conviendra d'ajouter les points ci-dessus cités s'ils n'y figurent pas.

D'autre part, les services de l'Académie souhaitent qu'une convention soit établie entre les mairies, les directeurs d'école et les intervenants des TAP. M. Lordi donne connaissance du projet de convention au conseil. Les TAP se tiennent majoritairement dans des locaux communaux qui n'ont pas un usage scolaire mais périscolaire ou associatif, à savoir : le restaurant scolaire, la maison pour tous. Quant au plateau multisports, celui-ci est déjà à usage multiple (scolaire, périscolaire et associatif, mais ne fait cependant pas partie du périmètre scolaire. Seule la salle de motricité de l'école maternelle pourra figurer dans ladite convention. Il est précisé que le matériel de l'école sera très peu utilisé et qu'il restera à le définir.

Indemnités comptables - Trésorière municipale

L'accord du conseil municipal pour le paiement des indemnités du trésorier municipal doit être renouvelé à chaque changement de conseil. Le conseil Municipal qui en donne son accord prend la délibération suivante :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur du Trésor chargé de fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaires, économiques, financières et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribué à M^{me} Régine Ardanuy Molens, receveur municipal pour la durée du mandat du présent conseil municipal.

Montant de la ligne de trésorerie

Lors d'un précédent conseil, il a été pris la décision d'ouvrir une ligne de trésorerie. Cependant le montant n'en avait pas été fixé. MM. Auloy et Lordi qui se sont rendus au Salon des maires ont rencontré un interlocuteur de la Caisse des Dépôts et

●●● Consignations qui propose d'inclure le prix d'achat d'un terrain dans le plan global d'aménagement et de racheter la ligne de trésorerie.

MM. Auloy et Lordi ont lancé une consultation auprès de différentes banques pour connaître les conditions d'ouverture de cette ligne de trésorerie. M. Lordi précise que la commune n'aura à acquitter des intérêts que sur les montants utilisés au prorata du temps également utilisé, si tel est le cas.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la ligne de trésorerie à 100 000 € et charge MM. Lordi ou Auloy de signer le contrat avec l'organisme de crédit qui fera la meilleure offre.

Scolarisation hors commune - classe CLIS

Il s'agit d'un enfant de la commune, scolarisé en Classe d'Intégration Scolaire à Vernon. C'est une décision d'affectation par l'Inspection Académique et celle-ci s'impose aux communes. Le conseil municipal de Vernon a fixé la participation des communes de résidence à 725 € au titre cette année scolaire pour un élève scolarisé en primaire.

Le conseil municipal accepte le paiement de ces frais de scolarité (puisque cette classe spécialisée n'existe pas dans notre école) et autorise le maire à signer une convention avec la ville de Vernon, si besoin est.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Nadège LECOMMANDEUR, Evelyne LUCET, François LEHALLEUR, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Annie DEVOUGE-BOYER (pouvoir donné à M. TRÉGLOS)

Secrétaire de séance : Jean-Louis MANSOIS



CONSEIL du 18.11.2014

Approbation du compte-rendu en date du 14 octobre 2014

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu commission des travaux et propositions 1^{ère} partie sur la sécurité routière

M^{me} Matias-Caetano fait la synthèse des propositions qui découlent de la commission, à savoir :

• Sécurité rue Delamotte

Il est proposé d'instaurer un sens unique pour cette voie, sens carrefour Grande Rue à la rue de la Mi-Voie et de mettre en place un cheminement piéton. Cette rue pourrait être limitée à 30 km/heure.

• Panneaux entrée et sortie du village

Certaines rues secondaires ne sont pas équipées de cette signalisation soit, la route d'Hennezis, la route de Cléry et la rue de la Roque.

• Écluses

Un projet est à l'étude au niveau de la rue Pointe Mulle et de la rue du Port (mini écluses) et à hauteur de l'abri bus (arrêt : ancienne mare).

L'éventualité de l'achat d'un verbalisateur électronique ainsi que des jumelles pour contrôle de vitesse est débattue : cela représente une alternative aux aménagements non respectés et aux luttes contre les incivilités routières.

1^{er} Le sens interdit prévu rue Delamotte fait débat. M^{me} Lecommandeur qui présente également les travaux de la commission précise qu'il est important de remédier au danger de ce carrefour où il y a eu par le passé un enfant tué en vélo. Ce à quoi les conseillers présents s'étonnent. Un tel événement n'a jamais eu lieu et serait obligatoirement resté dans la mémoire du village.

Le fait d'envoyer toute la circulation sur le carrefour de la rue de la Mi-Voie paraît tout aussi dangereux par rapport à la visibilité avec la D 313. Dans ce cas, la possibilité d'un stop de chaque côté de l'intersection est évoqué pour laisser la rue de la Mi-Voie prioritaire par rapport à la D 313. Toutes ces propositions n'emportent pas forcément l'adhésion des conseillers.

Le maire précise que d'ici la fin 2015, les cheminements pour les piétons et personnes à mobilité réduite devront être actés. Il est donc bien de commencer à prévoir leur mise en place. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, demandent l'étude de ce cheminement sur un des côtés de la route. Celui-ci sera matérialisé par les peintures réglementaires au sol.

Les conseillers votent ensuite sur le bien-fondé de la mise en place d'un sens unique, le quel doit être assorti des stops au niveau de la rue de la Mi-Voie, sur la Grande Rue : 10 voix pour, 1 contre (M^{me} Devouge) et 3 absentions (MM. Lehalleur, Moreau et Labigne).

M^{me} Devouge motive sa décision par le fait qu'elle habite depuis de nombreuses années ce quartier et que la visibilité au carrefour rue Delamotte / Grande Rue ne lui paraît pas plus dangereuse que les autres carrefours, surtout si la vitesse en agglomération est respectée.

M. Auloy souhaite qu'une étude soit faite pour assouplir cette mesure par un sens interdit sauf riverains.

M^{me} Lachine précise que ces mesures pourraient être mises en place avec un essai de 6 mois et réétudiées suivant les avantages et inconvénients qui en découlent.

2^o Concernant le projet des écluses, les nouvelles normes prescrites par la Chambre d'Agriculture sont, non plus d'une largeur de 4 mètres, mais d'une largeur de 4 mètres 50. M. Lordi ne voit donc plus l'utilité de tels aménagements puisque les véhicules pourront continuer à se croiser, ce qui pourrait être un effet inverse à la sécurité recherchée. À l'unanimité, dans ces nouvelles condi-

tions, le conseil municipal ne souhaite plus leur mise en place. Il demande à ce que la subvention qui était prévue pour ces écluses, soit reportée sur l'aménagement de l'abri bus à hauteur de la mairie.

Plusieurs conseillers pensent d'ailleurs que l'achat de jumelles pour lutter contre les excès de vitesse sera plus efficace que ces aménagements.

3^o À l'unanimité, le conseil municipal vote pour l'achat des jumelles (prix estimatif : 7 800 € H.T.) et d'un verbalisateur électronique, pensant que cette mesure sera certainement plus efficace et un complément aux aménagements routiers. Elle pourrait même en éviter certains. Le fond des amendes routières de Rennes en encaissera les montants, lesquels sont redistribués en subvention pour les aménagements routiers. L'achat du verbalisateur est subventionnable à 50 % par l'État. Le conseil municipal charge le maire :

- de solliciter l'autorisation préfectorale ;
- d'établir la demande de subvention si nous avons l'agrément.

Le maire et les adjoints, OPJ sur leur commune, ont la faculté de verbaliser et d'utiliser les jumelles pour les excès de vitesse. Ils devront être accompagnés d'une deuxième personne. Les conseillers pourront aussi être mis à contribution.

M^{me} Lachine précise qu'il faudra avertir les usagers par des panneaux aux entrées de village du contrôle radar fréquent.

D'autre part, le conseil municipal décide de mettre en place ces nouvelles mesures de façon ludique. Le premier mois ne sera pas verbalisé mais les contrevenants recevront un avertissement. (ex : non-respect des zébras sur le parking de l'école).

Modification des régies de recettes et de dépenses

M^{me} Ardanuy, trésorière municipale s'est rendue en mairie afin de vérifier le fonctionnement des régies. Celles-ci étant anciennes (2002 et 2009), il convient d'en revoir les contenus :

• **Régie cantine :** Il faut enlever l'encaissement de la garderie périscolaire (devenu compétence de la CCAE) et revoir le montant de l'encaisse, actuellement de 2 300 € pour un mois. Il convient de l'augmenter

• **Régie Maison de Village :** Revoir le montant de l'encaisse actuellement de 900 €.

• **Régie de dépenses :** Le montant autorisé servant pour l'achat des timbres est actuellement de 400 €. Mais si nous continuons à la faire fonctionner avec uniquement un paiement en espèce, elle sera baissée par la trésorerie à 300 €. Le montant peut rester à 400 €, si nous optons pour un fonctionnement avec une carte bleue. Il faudra revoir les achats autorisés par le biais de cette régie, dont achat par internet.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de porter le montant de l'encaisse pour le

restaurant scolaire à 3 000 €. L'encaissement de la garderie périscolaire est enlevé de la régie.

- d'augmenter l'encaisse de la régie de la Maison de Village de 900 à 2000 €
 - d'autoriser le fonctionnement de la régie d'avances avec des paiements en espèces ou en carte bleue et il liste les dépenses de la régie, à savoir : l'affranchissement des courriers ou colis, l'achat de licence ou abonnement informatique ainsi que l'achat de matériel informatique.
- Le montant de dépense autorisée pour cette régie est porté à 400 €.

M^{me} Devouge, pour raisons de santé, quitte la salle. Le nombre des conseillers qui prendront part aux décisions est de 13 pour la suite de ce conseil.

Avenant Euclid Eurotop

Il a fallu prendre en compte l'intégration de la loi ALUR dans notre Plan Local d'Urbanisme. Ces travaux supplémentaires représentent une facture complémentaire de 1 000 € H.T. pour la commune.

M. Lordi précise que si les travaux avaient été ajournés, cette intégration étant à court terme obligatoire, le coût en aurait été supérieur et la procédure plus fastidieuse.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge le Maire de signer l'avenant avec notre urbaniste.

Décision modificative budgétaire*

Elle se décompose selon le tableau ci-dessous.

Taux de la taxe d'aménagement

Concernant la taxe d'aménagement, les taux ont été votés en 2011 pour une durée de trois ans. Pour continuer à la percevoir le conseil municipal doit revoter les taux et faire parvenir la délibération dans les services fiscaux avant le 30 novembre.

Les taux peuvent être modulés sur certaines zones nécessitant plus de travaux de déserte pour la commune, sur ces zones les taux peuvent varier de 0 à 20 %, les autres zones étant entre 1 et 5 %.

Une délibération avait été prise par le précédent conseil en date du 25 novembre 2013 :

*Décision modificative budgétaire

Article/Chap.	Désignation	Section	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Invest.R	1 000,00 €	1 000,00 €
023/023	Virement section investissement	Fonc.D	1 000,00 €	1 000,00 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest. R	100 000,00 €	100 000,00 €
202/20	Frais doc. urbanisme, numérisation	Invest. D	1 200,00 €	1 200,00 €
2111/21	Terrains nus	Invest. D	100 000,00 €	100 000,00 €
2183/21	Matériel de bureau et info.	Invest. D 40	-1 200,00 €	-1 200,00 €
2183/21	Matériel de bureau et info.	Invest. D 32	1 000,00 €	1 000,00 €
657351/65	Subv au GFP de rattachement	Fonc. D	2 028,00 €	2 028,00 €
678/67	Autres charges exceptionnelles.	Fonc. D	279,00 €	279,00 €
7325/73	Fonds péréquation RFCI	Fonc. R	3 307,00 €	3 307,00 €
	Dépenses		104 307,00 €	104 307,00 €
	Recettes		104 307,00 €	104 307,00 €

« Dans le projet du PLU des zones AU ont été maintenues ou créées. L'urbanisation de ces zones nécessite des travaux de renforcement électrique et de création d'un nouveau poste de transformateur.

Deux groupes de zones sont ainsi concernées :

La fosse Jamet : Auba et Aub, sur les parcelles partie ZB47, ZB 48 et ZB 49

La Bornette et Bourgout : ZC 282, AI 95, AI 114, AI 115 et une partie de la ZD 46.

Les travaux d'alimentation électrique à la Fosse Jamet sont estimés à 50 000 € TTC. La part imputable à la commune est de 25 100 € HT, auquel il faut rajouter l'aménagement d'un tourne à gauche pour le lotissement. Le coût pour la commune est chiffré à 2 000 € par terrain (pour 17 prévus).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 10 % sur les parcelles des zones AU ci-dessus citées, en raison des frais estimés à charge de la commune. »

Le Conseil municipal décide de confirmer cette délibération en ajoutant sur Bourgout une partie de la ZE 15 (pour la part constructible).

Pour le restant du village, des frais de renforcement potentiels sont à prévoir, comme par exemple rue de Seine, rue des Ormetteaux, ... en fonction des nouvelles constructions, le conseil municipal fixe le taux à 5 %.

Il décide d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Personnel – prorogation des contrats et création de poste attaché

• Contrat M^{me} Clerfeuille Patricia

Ce contrat arrive à expiration le 31 décembre 2014. Après réunion de la commission du personnel, il est proposé de prolonger ce contrat pour l'année 2015, dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

Vote : 10 voix pour et 3 voix contre (M^{mes} Lachine, Lecommandeur, Matias-Caetano).

• Contrat M. Clerfeuille Alain

Il arrive également à expiration le 31 décembre prochain. Après renseignement pris

auprès du Centre de Gestion, il est possible de le prolonger. À l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour que celui-ci soit reconduit en 2015, dans les mêmes conditions que l'année passée.

Secrétariat de mairie - Ouverture d'un poste d'attaché

M. Lordi, maire et M^{me} Lordi, secrétaire de mairie ont quitté la salle.

La secrétaire de mairie est au dernier échelon de son grade depuis l'année 2010. Elle sollicite une demande de promotion interne pour que son poste soit glissé sur l'échelle de rémunération des attachés. Dans ce cas, elle sera au 1^{er} échelon de ce grade et pourra reprendre une évolution de carrière. À titre d'information, il est précisé que cette promotion interne se traduit par une augmentation de 5 points d'indice. La valeur du point est de 4,63 €. Si le conseil municipal en donne son accord, il est proposé de créer ce poste d'attaché au 1^{er} janvier 2015.

Vote : 9 voix pour et 3 abstentions (M^{mes} Lachine, Lecommandeur, Matias-Caetano).

Acceptation don Saint-Hubert

Le montant du bénéfice de cette manifestation s'élève à 1 209 €. L'ensemble des associations qui a participé à la Saint-Hubert décide de reverser cette somme dans les caisses du budget communal. Le conseil municipal décide de reverser cette même somme, sous forme de subvention, lorsque cette manifestation sera reconduite.

Acceptation - Dons Vieille Tour

Des nouveaux dons sont arrivés par chèque. Après renseignements pris auprès de notre trésorière municipale, le conseil peut prendre une délibération permanente autorisant le maire à encaisser les dons destinés à la mise en valeur du site de Châteauneuf.

Le Conseil Municipal en donne son accord.

Facturation des repas du Centre de Loisirs à la C.C.A.E.

Nous sommes toujours dans l'attente de la convention de l'utilisation de la Maison pour Tous par la Communauté de Communes pour le Centre de Loisirs.



●●● Cependant la commune assure la cantine tous les mercredis midi, y compris pour les enfants extérieurs à Port-Mort qui fréquentent le centre, ainsi que les animateurs. C'est la commune qui acquitte le prix des repas auprès de notre fournisseur. Il convient d'autoriser le maire à refacturer à prix coûtant les repas payés à La Cuisine Evolutive, en attendant la signature de la convention. M^{me} Lachine demande ce qu'il en est des frais annexes par rapport à une simple facturation à prix coûtant.

Il lui est répondu que la convention tiendra compte des consommables qui sont utilisés pour le fonctionnement du centre de loisirs. À l'unanimité, le conseil municipal charge le maire de recouvrer le prix des repas, comme indiqué ci-dessus, en attendant la signature de la convention.

Par ailleurs, nous devons également passer une convention pour l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires. Les TAP ont lieu tous les jeudis après-midi et sont encadrés par la C.C.A.E.. Notre ATSEM est mise à disposition de la Communauté de Communes pour participer à l'encadrement des enfants. La convention en définira les modalités.

Autorisation d'acter en justice - Affaire Terralys

Lors d'un précédent conseil, les conseillers ont accepté de participer au paiement des frais d'avocat pour attaquer l'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation de la plateforme de compostage sur la commune de Cuverville.

M^{me} Bertou, Présidente de l'Association des Maires du Canton demande à ce que les maires donnent pouvoir à l'avocate, Maître Sandrine Gillet pour représenter leur commune dans toutes les actions appropriées visant à contester l'arrêté n°. D1-B1-14-443 en date du 10 juillet 2014 par lequel le Préfet de l'Eure a autorisé la Société TERRALYS à exploiter une plateforme de compostage à Cuverville et a épandre les lixiviats et compost non normé sur 29 communes du département de l'Eure.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'avocate puisse ester en justice au nom de notre commune.

Point sur l'éclairage public

L'État, pour des raisons d'économie d'énergie, encourage l'extinction de l'éclairage public en pleine nuit et a pour projet de le rendre obligatoire à l'horizon 2016. Par contre le législateur n'a pas supprimé l'obligation faite aux communes d'éclairer leurs rues. Une administrée a donc attaqué sa commune pour non éclairage et a gagné en appel. Cela peut donc faire jurisprudence. Dans l'attente d'une réaction du législateur la remise de l'éclairage public toute la nuit peut avoir une influence sur le budget annuel d'environ 5 000 €.

Il est demandé au Conseil de se positionner sur la décision à prendre. Les conseillers estiment nécessaire l'extinction de l'éclairage

public la nuit d'un point de vue économique et écologique et se prononcent pour son maintien.

Convention reversement fond de financement TAP à la CCAE

La C.C.A.E. ne nous a pas encore communiqué cette convention. Ce point sera vu à un prochain ordre du jour.

Commission communale des impôts directs

Cette commission est composée de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants. Ces commissaires sont désignés par l'Administrateur de la Direction Départementale des Finances Publiques sur une liste dressée en nombre double. Celle-ci doit être avalisée par le Conseil Municipal qui propose :

Commissaires titulaires :

Michèle ARGENTIN
Christian MERIEUX
Jacques BRACHET
Alain CHAIGNEAU
Pierre SCHOLL
Michel LUCET
Gérard TILLET
Guillemette ALQUIER
Alain TREGLOS
Laurence VILLERY

Représentants hors commune :

Alain MARC, Bouafles
Bernadette MENARD, Bouafles

Commissaires suppléants :

Gérard MOREAU
François LEHALLEUR
Michel MARTINOVITCH
Marie-Christine BARON
Dominique DELAPORTE
Jean-François PICHOU
Jean-Luc THOMAS
Jean-Pierre LECOQ
Lyne LUCAS
Josiane LORDI

Représentants hors commune :

Henri LEHALLEUR, Notre-Dame-de-l'Isle
Jeanine TOURON, Notre-Dame-de-l'Isle

Étude du soir à l'école

Une étude de faisabilité, pour deux soirs par semaine, a été faite avec l'Association des Parents d'Elèves. Le coût par enfant s'avère trop élevé et n'est pas finançable par les parents et la mairie.

Compte rendu SYGOM (Syndicat de ramassage des ordures ménagères)

Comme tous les ans, M. Chomienné, représentant de notre commune à ce syndicat en retrace les points principaux :

Ce syndicat comprend 116 communes et 6 communautés de communes, soit environ 92 900 habitants. Il gère 9 déchetterie, 2 relais déchetterie et le centre de tri d'Étrepagny. Il a collecté en 2013 plus de 26 000 tonnes d'ordures ménagères. On note une légère baisse du tonnage des déchets recyclables (qui peut être due à la diminution des emballages). Les mises aux normes des déchetteries ont

Messes dominicales

Église St-Pierre de Port-Mort



- 31 mai | 11 h
- 5 juillet | 9 h

Pour tout renseignement concernant la paroisse veuillez vous adresser à :
Mirène Menet
02 32 52 63 58
Michèle Argentin
02 32 52 85 59

[NDLR] Mots fléchés

Il m'a parfois été reproché - gentiment - de produire des fléchés trop "durs" ou avec des définitions "limites" ; **j'assume**, et je ne pense pas avoir jamais dépassé les limites acceptables, même si je l'avoue, j'aime à **torturer** le fléchiverbiste pormortais avec des définitions parfois très "cryptiques". *Alcofribas Nasier*, l'anagramme de François Rabelais, en est un exemple dans le dernier numéro. Tous les verbifléchistes ont leurs vices et vous n'avez à me souffrir que quatre fois par an ;-)

■ ALAIN CLERFEUILLE

coûté 3 600 000 €. Le Syndicat a également du supporter une hausse de la TVA sur la collecte des ordures ménagères, soit de 5,5 à 7 % en 2013, 7% à 10 % en 2014. Cependant le Sygom n'a pas augmenté ses recettes entre 2007 et 2013.

Observations émises lors de cette présentation : Le Sygom est intervenu à l'école pour apporter des informations aux enfants sur le tri sélectif.

Il est demandé si le syndicat projette de mettre en place un nouveau module pour l'équipement de composteurs pour les particuliers.

Point sur le Téléthon

Il est organisé par les associations pormortaises et la mairie, en partenariat avec Hennezeis. Il aura lieu le vendredi 5 décembre et le samedi 6 décembre. Les programmes seront distribués dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Nadège LECOMMANDEUR, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES.

Absent(s) : Alain TRÉGLOS (pouvoir donné à G. AULOY)

Secrétaire de séance : François LEHALLEUR

MOTS FLÉCHÉS 39 par Alain Clerfeuille

SUIT JÉSUS	ON PEUT Y ROULER	NON SOU-MISSION	BREUVAGE	EN PARFAIT ÉTAT	UNIS	NACELLE	SOUMISES À LA SUGGES-TION
JOURNAL MEURTRI	TUÉES FROI-DEMENT	CONCEPT SANS ÉGLISES	VA SANS BUT	LIEUX DE CULTE			
						SURPRISE !	
						PETITE POMME	
RALLIE SPÉCIAL		FAIS PLUS COURT !			GRANDE DAME ANGLAISE		
ARRIÈRE TRAIN							
				PERCENT DES TROUS	HORLOGER FRANÇAIS		POÈME CHANTÉ
					HORS SERVICE		
POSSESSIF		DÉPOURVU D'INTELLI-GENCE			CHANTEUSE OU VOITURE ANCIENNE		
SIGNAIT							
				ADOPTÉE PAR LE YOGI À NE PAS MANQUER !		PREMIER DE LA CLASSE	
COMME UN DOCTEUR		SOLS CULTI-VABLES			HAMEAU EXOTIQUE		
TEL UN DESSIN		POISSON MOCHE			PEUT SERVIR		
			POUR CIBLER				FILTRE
			FÉDÉRATION				VITESSE RÉSIDUELLE
HÉBERGE L'ŒUF FÉCONDÉ	NIET BRITISH		VIEUX BOVIDÉ MÂLE	DEUXIÈME DE LISTE	MÈTRES CUBIQUES		
	ENTREPRISE				À POIL		
				GRANDE ROUTE		38 ^e DE FRANCE	
						INFINITIF	
PARFOIS BLEUE				EN BAS DE PORTE			COLÈRE DE GRAND-MÈRE
LEUR MASSE EST CONNUE							
				PAISIBLES			

MOTS CROISÉS 51 par Dominique Lefort

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

HORIZONTALEMENT : 1. De caractère léger. - 2. Manque d'agrément. - Mollusque marin. - 3. Pronom. - Liquide en retour. - Fleuve US. - 4. Institut du monde arabe. - Indication routière. - Fleuve du Nord. - Note. - 5. Bienfaiteur pormortais. - 6. Article. Administré. - Justaucorps *anglais*. - 7. Peu rapide. - Danse afro-cubaine. - Amène les maladies inflammatoires. - 8. Ville de Charentes-Maritimes. - Prénom féminin. - Tari. - 9. Fin de graminée. - À côté. - Caillou gargantuesque. - 10. Our. - Membre. - Amuseur pormortais. - 11. Vallée bretonne. - Un lent. - Repose dans un moule. - Sel enfantin. - 12. Sa mère s'est unie à Châteauneuf. - Transpirai.

VERTICALEMENT : A. Producteurs pormortais au 19^e. - B. Plante herbacée. - Supplia. - C. Coutume. - Conduisai. - Possède. - D. Der à la belote. - E. Filtrer. - Hareng. - F. Nourriture. - Ligne discontinue. - G. Poisson. - Arase. - H. Déterminant. - Lestes. - Pronom personnel. - I. Via. - Société. - Riant. - J. Aide à monter les cols ! - Manteau turc. - Planète. K. Sans jugement. - Bande originale. - Fournit. - L. Journalière. - M. Prend l'air. - Noisetier chinois. - N. Aidée. - Victoire de Napoléon. - O. Groupe clos. - Vaguai.

SUDOKU'S 30 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

4	2		5					3
1		9	7		2	6		4
			4				1	
8	9			1		4		
					9	1		
	6	1	3	7		9	8	
					7		6	
6		3	1	2	8			
	1	4				2	7	8

2 Normal 12 min.

2		9	5			4		
	5		4				9	2
		4		2	3			5
1							6	
5	7			9				8
				3		9	1	
6	3				7			
		2			6	7	8	
7								5

3 Difficile 18 min.

1		2						
			3	9				
	9				6			
		1					9	
4					2	5	8	1
8	7				5			
	1		6			9	4	5
				4		6		
	2		8		9			

4 Très difficile 25 min.

		3						7
		7		2			6	3
	5		9				4	
				6	5		8	
		4						9
2			7		4			
		6						1
7				3		8		
9		8	1					2

SOLUTIONS JEUX n°63

MOTS FLÉCHÉS³⁸

	C		R		P		U		N		L		V	
R	A	B	E	L	A	I	S		A	G	I	T	E	R
	S	O	L	A	I	R	E	S		O		A		A
E	T	U	I		R	I	S	T	O	U	R	N	A	I
	E	G	A	L	E	S		A	L	I	E	N	O	R
C	L	O		I		E	T	R	A	N	G	E	R	E
	O	N	D	E	S		A		F		I	U	T	
E	T	N	A		A	M	I	T	I	E		R	E	R
		E	T	H	B	I	N		T	R	I		S	E
C	E	R	E	A	L	E		S	E	A	N	T		G
	C	A	S	T	E	L	E	T		T	E	N	T	A
M	U	S		E	S	S	O		B	O	S	T	E	L

MOTS CROISÉS⁵⁰

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	P	A	R	A	G	U	A	Y	E	N		P	A	R	C
2	A	K	E	N	E		S	O	L	A	G	E		E	U
3	R	I	C	I	N	E		L	U	I		R	A	T	
4	A	N	I	M	I	S	M	E		N	A	V	I	R	E
5	T	E	T	E	S		U		R		A	E	R	A	
6	O	S		E	S	T	E	R	E	L		R	A	C	E
7	N	I	D		E	U	T		L	I	S	S	I	E	R
8	N	E	R	F		E	S	T	I	M	A		N		O
9	E		H	O	I	R		R	U	O	L	Z		U	S
10	R	A		U	N	I	C	O	R	N	E		A		I
11	R	A	D	I	C	E	L	L	E		R	O	N	D	O
12	E	R	O	S			E	L		O	S		A	D	N

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue
mob. : 06 70 02 16 85

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD RM. Rénovation Habitat
30, rue de Pressagny
tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84
courriel : mouchard.rene@laposte.net

Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAUDI) • 7, rue de Pressagny
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53
mob. : 06 10 89 17 67

courriel : sarl-gmc@orange.fr

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
tél. : 02 32 52 63 30

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

Travaux d'Aménagement et de Rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue
tél. : 02 32 53 72 06 • mob. : 06 32 73 86 29

courriel : christophe_lecacheux@yahoo.fr

Travaux Plus

Christian FLAVIGNY • 120, Grande rue
mob. : 06 09 65 61 12

courriel : christian.flavigny@wanadoo.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

Isabelle DUBOIS • 101 bis, Grande rue

Nb places tps complet PMI : 3
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 18 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges

Nb places tps complet PMI : 3
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 42 69

Nathalie GASSE • 4, rue des Sablons

Nb places tps complet PMI : 4
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 25 94

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie

Nb places tps complet PMI : 4
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgoult

Nb places tps partiel PMI : 1
Nb places tps complet PMI : 1
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
mob. : 06 14 74 62 61

Valérie TIRON • 52, Grande rue

Nb places tps complet PMI : 4
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 21 38 77

Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges

Nb places tps partiel PMI : 1
Nb places tps complet PMI : 1
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
mob. : 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71
87, Grande rue
courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

87, Grande rue
Marie-Christine BARON
mob. : 06 01 77 11 84 • courriel : asspm@free.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes

87, Grande rue
Françoise LABIGNE
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95

courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Société de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64
courriel : jlmansois@aol.com

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)
mob. : 06 12 43 27 55

BIBLIOTHÈQUE

Carole et Dominique • 75, Grande Rue (École)
Samedi : 10 h - 12 h • Mercredi : 17 h - 19 h

COMMERCE

Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50

Mardis matin sur le marché de Gaillon

Ouverture boutique le mardi : 15h30-19h30

Mercredi > Samedi : 7h30-13h00 • 15h30-19h30

Du 1^{er} novembre au 31 mars : fermeture à 19h00

Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Lundi

Boulangerie-Pâtisserie *La Baguette Magique*

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue

tél. : 02 32 52 38 40

du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-19h30

Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-19h30

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

Café-Tabac-Pressé-Loto-Relais Poste *Café de la Mairie*

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue

tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-19h30

Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil

tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

courriel : allangum@allandetrobert.fr

Internet : www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (*Groupe CAT SA*) • 66, Grande rue

tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 81, Grande rue

• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURATION

L'Auberge des Pêcheurs (** Michelin)

Olivier et Stéphanie BICOT

122, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr

Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage

tél. : 02 32 52 63 76

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV

mob. : 06 23 45 03 44

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue

tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.

tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈBVRE *Technik Design Service*

12, rue des Ormetteaux

mob. : 06 73 78 48 53 • fax. : 02 32 53 13 16

courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr

Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult

tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64

courriel : ben.que@hotmail.fr

Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue

tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine

mob. : 06 71 81 56 67

courriel : sap27950@orange.fr

Transport de chevaux - Location de véhicules

Horse Location • 120, Grande rue

mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12

Internet : www.horse-location.com

courriel : info@horse-location.com

SUDOKU'S29

9	2	3	4	5	6	1	7	8
1	4	5	7	8	2	3	9	6
8	7	6	9	3	1	5	4	2
3	6	2	8	9	4	7	1	5
4	9	8	1	7	5	6	2	3
5	1	7	2	6	3	9	8	4
2	5	4	6	1	9	8	3	7
7	3	1	5	4	8	2	6	9
6	8	9	3	2	7	4	5	1

4	7	1	8	2	5	6	9	3
2	6	5	3	9	4	7	8	1
8	9	3	6	7	1	2	5	4
3	5	2	9	6	7	4	1	8
7	1	9	4	8	3	5	6	2
6	8	4	1	5	2	9	3	7
9	4	6	7	3	8	1	2	5
5	3	7	2	1	9	8	4	6
1	2	8	5	4	6	3	7	9

7	9	5	8	4	3	2	1	6
6	1	8	9	7	2	4	5	3
4	3	2	5	1	6	8	9	7
5	7	1	2	8	9	3	6	4
3	2	6	4	5	7	9	8	1
9	8	4	3	6	1	7	2	5
8	5	3	1	2	4	6	7	9
2	4	7	6	9	5	1	3	8
1	6	9	7	3	8	5	4	2

6	9	3	2	1	8	5	7	4
4	8	7	5	6	9	3	2	1
5	1	2	7	3	4	8	9	6
2	6	4	1	5	7	9	3	8
1	7	8	4	9	3	2	6	5
9	3	5	6	8	2	4	1	7
7	4	6	3	2	5	1	8	9
3	5	9	8	7	1	6	4	2
8	2	1	9	4	6	7	5	3

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour 2 x , agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour , piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com
• Odette COLOMBINI
6, rue des Ormetteaux
(pour , agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36
• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour , agrément *Gîtes de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

NOUVEAU **Référent citoyen** : Maxime Jacquetel
referentcitoyen@port-mort.com

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.*)

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

Pôle emploi : 3949

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys

tél. : 02 32 54 47 64

Internet : www.sygom.fr

V.N.F. (Voies Navigables de France)

3, chemin du Halage 27600 Gaillon

tél. : 02 32 53 91 83

Pour apparaître *ICI*, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com

Mairie

87, Grande rue

tél. : 02 32 52 61 46 • fax : 02 32 77 23 16
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

CCAE

Communauté de Communes des Andelys
et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 | fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :
08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30
jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30
vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

Déchets verts

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS
est **totale**ment interdit
du 15 mars au 15 octobre
et le reste de l'année
à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS
est interdit toute l'année.

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

Déchets ménagers

Les **déchets ménagers** ainsi que les **sacs jaunes** disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.) sont collectés tous les **jeudis matin** (Les sortir la veille au soir ou tôt le matin).

Les collectes sont également assurées les jours fériés à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre auquel cas la collecte aura lieu le vendredi suivant.

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - tél. : 02 32 53 26 35
Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

NOUVEAU

Modalités d'accès

La carte d'accès jusqu'à présent en vigueur est remplacée par une vignette apposée au pare-brise du véhicule habilité.

Entrée en vigueur:

Professionnels : 1^{er} juin 2015
Particuliers : 1^{er} août 2015

Les documents pour obtenir votre vignette d'accès seront disponibles à l'accueil de la déchèterie à partir du 1^{er} Avril 2015.

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS
DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE
sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du **LUNDI** au **VENDREDI**
8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

DIMANCHE et **JOURS FÉRIÉS**

10h00 | 12h00

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires 2014/2015
du 25 août 2014 au 22 août 2015

→ VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

→ AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Noël > 20/12/2014 au 04/01/2015 inclus

Hiver > 21/02/2015 au 08/03/2015 inclus

Printemps > 25/04/2015 au 10/05/2015 inclus

Début vacances d'été > 04/07/2015



2€ le trajet

CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoint : 1- Gilles AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- François LABIGNE 4- Évelyne LUCET | **Conseillers** Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Jean-Louis MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES | **PERSONNEL COMMUNAL** | **Secrétaire de mairie** Josiane LORDI | **Agents d'entretien** Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON - David LIGNY | **Surveillantes cantine / entretien locaux** Séverine ALLAMANICHE - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER - Brigitte WEINGARTNER | **Technicien informatique** Alain CLERFEUILLE | **MENTIONS LÉGALES** | Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Christian LORDI **Vice-président de la commission communication** Évelyne LUCET **Membres** Gérard MOREAU - Alain SALLES **Comité consultatif** Guillemette ALQUIER - Alain CLERFEUILLE - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOU **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires **Dépôt légal** Avril 2015 **Internet** www.port-mort.com **Courriel** journal@port-mort.com

